

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des  
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

4 MAI 2021

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 4 MAI 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>	<b>5</b>
1.1	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclave budgétaire» .....	5
1.2	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Frais de consultance des organismes d'intérêt public (OIP) dont vous avez la tutelle» .....	6
1.3	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Carré des Arts à Mons».....	7
1.4	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plaidoyer de l'Association des Réalisateur·Producteur·s indépendants (ARPi) pour un refinancement ambitieux de la Commission du cinéma» .....	8
1.5	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions du rapport final relatif aux ressources publicitaires et impact des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché belge» .....	9
1.6	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Numérisation des secteurs culturels et médiatiques» .....	10
1.7	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la résolution sur les discours de haine et procès pour Cécile Djunga».....	11
1.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des aides accordées aux exploitants de salles de cinéma, particulièrement aux cinémas de proximité non subventionnés» .....	12
1.9	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conditions contractuelles entre la RTBF et les artistes».....	14
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement manqué de la culture» (Article 78 du règlement)</b>	<b>15</b>
<b>3</b>	<b>Question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de trente événements culturels tests» (Article 78 du règlement)</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Événement culture test» (Article 78 du règlement)</b>	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée ««Still standing 5», poursuite du printemps culturel» (Article 78 du règlement)</b>	<b>15</b>

- 6 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suites données aux décisions du Comité de concertation (Codeco) spécial culture» (Article 78 du règlement) 15
- 7 Question orale de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des événements tests» (Article 78 du règlement) 15
- 8 Question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du secteur culturel (suivi)» (Article 78 du règlement) 15
- 9 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Codeco du 23 avril contre la culture» (Article 78 du règlement) 16
- 10 Question orale de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures relatives au déconfinement progressif du secteur culturel à la suite du dernier Comité de concertation» (Article 78 du règlement) 16
- 11 Question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de déconfinement progressif du secteur culturel» (Article 78 du règlement) 16
- 12 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides de la Communauté française pour rendre les lieux culturels «Covid-safe»» (Article 78 du règlement) 16
- 13 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Occupation de lieux culturels en Communauté française» (Article 78 du règlement) 16
- 13.1 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement des conventions premier emploi (CPE) en éducation permanente» ..... 34
- 13.2 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance de l'opéra urbain «Décrocher la lune» au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO» ..... 35
- 13.3 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Majoration des subsides pour les opérateurs culturels subventionnés» ..... 37
- 13.4 Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quelle réponse face à la détresse des festivals?» ..... 37
- 13.5 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi – soutien au secteur culturel non subventionné» ..... 39
- 13.6 Question de M. François Desquesnes à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'accueil extrascolaire» ..... 40

13.7	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan d'été pour les activités extrascolaires».....	42
13.8	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Risque de pénurie d'animateurs et d'animatrices brevetés en vue d'encadrer les plaines de vacances» .....	42
13.9	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Guichet des Arts» .....	44
<b>14</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>45</b>

VERSION PROVISoire

**Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h05.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclave budgétaire»**

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Le conclave budgétaire s’est tenu la semaine du 26 avril 2021. D’après les informations que nous avons pu recueillir, il a permis de dégager de nouveaux moyens pour plusieurs secteurs et domaines d’activités. Il a également permis de réaliser l’analyse technique des différents composants du budget 2021. Nous savons aujourd’hui que l’élaboration de ce budget est extrêmement complexe, notamment au regard de la crise et de sa charge sur les matières pour lesquelles vous êtes compétente à savoir l’enfance et la culture, entre autres.

Alors que la crise a toujours cours et que la vaccination progresse, il est difficile de tirer des premières conclusions et de savoir quelles pourraient être les répercussions éventuelles sur le second semestre. L’exercice dans lequel vous vous êtes lancée est périlleux et je salue les efforts consentis.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous de ce conclave? Pouvez-vous nous exposer les avancées budgétaires dans les différentes matières dont vous êtes chargée? Parmi ces avancées, lesquelles répondent particulièrement à la situation de crise? Il me paraît important de donner un signal aux secteurs les plus fragilisés et, ainsi, de leur communiquer l’idée que le gouvernement prend totalement acte de la situation et essaie de trouver des solutions complémentaires. Sachant que le ministre du Budget a exposé hier la situation globale sans parler de la répartition des montants, pourriez-vous apporter des clarifications sur ce point? Nous souhaitons comprendre aujourd’hui quelles ont été les marges dégagées pour demain.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les enjeux de ce conclave dans le cadre de l’ajustement budgétaire 2021 étaient considérables pour les secteurs relevant de mes compétences, mais aussi pour la Fédération Wallonie-

Bruxelles dans son ensemble. En effet, il convenait à la fois de respecter une trajectoire budgétaire soutenable, de prolonger les aides d’urgence dans le contexte de la crise sanitaire tout en amorçant le redéploiement des opérateurs, mais aussi d’assurer le financement de dossiers essentiels sur la durée de la législature tels que le contrat de gestion de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE). En définitive, cet exercice budgétaire était important et je suis heureuse de vous faire part aujourd’hui des principales décisions prises dans le cadre des matières relevant de mes compétences.

Sur la question de la trajectoire budgétaire de la FWB, le comité de monitoring de mars avait calculé un déficit prévisionnel de 1,02 milliard d’euros pour l’année 2021. Ce montant a constitué la balise à ne pas dépasser lors des travaux budgétaires. Comme l’a souligné le ministre Daerden en commission hier, le gouvernement a décidé d’octroyer 60 millions d’euros supplémentaires à des mesures d’urgence d’une part, et 20 millions à des dépenses ponctuelles qui ne sont pas à qualifier de «dépenses à inscrire au fonds d’urgence» d’autre part. À noter qu’il s’agit ici de montants «one shot» n’ayant pas un impact pluriannuel ou structurel sur la trajectoire.

En ce qui concerne le fonds d’urgence, 15 millions d’euros complémentaires seront inscrits au budget du service administratif à comptabilité autonome (SACA) pour la culture et les médias, dont 8,8 millions d’euros consacrés pour les aides d’urgence, 5 millions d’euros pour les aides directes aux artistes et techniciens dans le cadre de la création et de la diffusion et 1 million d’euros pour les frais liés aux «surcoûts Covid-19» sur les tournages. Au total, ce sont désormais plus de 104 millions d’euros qui auront été dégagés pour la gestion de crise dans le cadre de mes compétences, dont 77 pour la culture, 20,5 pour l’enfance et 7 pour l’audiovisuel et les médias.

Toujours dans le cadre de ces dépenses ponctuelles, deux enveloppes transversales ont également été dégagées: la première de 6 millions d’euros pour couvrir des dépenses qualifiées de sanitaires, tous secteurs confondus – par exemple, le testing ou des dispositifs liés à la ventilation –, et la seconde de 4,5 millions d’euros pour le paiement d’une prime de remerciement sous la forme d’un écochèque de 250 euros net destiné au personnel des secteurs ayant subi un impact causé par la crise.

Au niveau de mes compétences, sont concernés les milieux d’accueil de la petite enfance (MILAC), les services d’accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE), ainsi que des équipes SOS enfants.

Pour ce qui concerne les dépenses structurelles, le gouvernement a souhaité limiter au maximum l’impact des politiques nouvelles sur le

solde budgétaire. Il a donc été décidé de procéder à des réaffectations sur des décisions des conclaves antérieurs et, en particulier, sur la provision des 37 millions d'euros en infrastructure qui devaient servir d'effet levier pour le plan relatif à la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Au sein de cette provision, 8 millions d'euros concernaient la culture. Quelque 40 % de ce montant ont conservé leur affectation d'origine liée à des investissements en infrastructure et permettront ainsi la réalisation, au cours de la législature, des projets d'infrastructures culturelles qui ont reçu un avis positif de la Commission des infrastructures culturelles; 25 % ont été réorientés pour couvrir les coûts en ressources humaines et la TVA dans le cadre du FRR; 35 % ont été réalloués pour le financement de politiques nouvelles.

En ce qui concerne les matières dont je suis chargée, ces 35 % représentent plus de 3,1 millions d'euros qui permettront notamment l'augmentation du financement structurel d'une série d'opérateurs. Ceux-ci joueront un rôle clé dans la diffusion notamment. Le Centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA), les Rencontres de Huy, Latitude 50 comptent parmi ces opérateurs. Les montants résiduels sont affectés à une augmentation des budgets d'aide à la création et à la diffusion, au financement des premières mesures du contrat pour la filière du livre ainsi qu'à une enveloppe complémentaire pour les musées, dont le Centre de céramique Keramis qui était jusqu'ici sous-financé. Enfin, 105 000 euros sont également prévus pour le lancement d'un appel à projets en faveur de la représentation des femmes dans la culture.

Le conclave budgétaire a également été l'occasion d'acter les moyens supplémentaires liés à la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et à l'optimisation de l'offre culturelle dans ce cadre. Quelque 1,7 million d'euros seront ainsi consacrés à ces objectifs. En complément de ces mesures structurelles, le gouvernement s'est également engagé à débloquer 20 millions d'euros, à l'horizon 2025. Ce montant sera destiné au financement de futurs accords non marchands, tant dans le secteur socio-culturel que dans le secteur sociosanitaire.

Enfin – et c'est probablement la décision la plus importante de ce conclave en ce qui concerne mes compétences –, le gouvernement s'est également prononcé sur les moyens complémentaires qui seront dédiés à l'enfance dans le cadre de l'adoption du nouveau contrat de gestion de l'ONE. En tout, quelque 60 millions d'euros seront consacrés à des politiques nouvelles et structurelles à l'horizon 2024. Ce montant représente une augmentation de plus de 10 % de la dotation de l'ONE.

Parmi les mesures phares qui pourront ainsi être financées, on peut notamment pointer le financement du poste de direction pour les milieux d'accueil dans le cadre de la réforme MILAC,

ainsi que l'acquisition d'un statut pour l'ensemble des accueillantes conventionnées à l'horizon 2025. À cela s'ajoute également l'augmentation du financement des SASPE et des équipes SOS enfants, sans oublier évidemment des moyens supplémentaires pour l'accueil temps libre (ATL).

Aussi, comme vous avez pu l'entendre, nous avons toutes les raisons de nous réjouir du résultat de ce conclave qui permet, dans le cadre d'une trajectoire budgétaire maîtrisée et grâce à de nouvelles politiques structurelles – dont celle de l'enfance –, de répondre à la fois aux enjeux actuels liés à la crise sanitaire et aux enjeux de demain

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Madame la Ministre, si je comprends bien, l'ONE et les politiques de l'enfance se verront doter, à l'horizon 2024, d'une augmentation budgétaire de 10 %, soit 60 millions d'euros. Il s'agit ainsi d'un véritable coup d'accélérateur donné à ce dossier sur lequel nous travaillons depuis deux ans. Cela me touche: ce genre de bonne nouvelle est rare, surtout en cette période de crise. J'ai connu une diminution de 1 % du budget alloué à l'ensemble des infrastructures culturelles. Aujourd'hui, les réponses vont dans le sens des attentes de la population. Une majoration de 10 % pour l'accueil de l'enfance me semble inespérée. Ce n'est évidemment jamais assez. Je continuerai à me battre à vos côtés et aux côtés de mes collègues de l'opposition et de la majorité pour faire avancer les choses. Je note les mesures structurelles, j'apprends qu'un supplément de 15 millions d'euros est prévu pour les acteurs culturels qui souffrent de la crise. J'espère qu'on prendra le temps nécessaire pour concrétiser ces décisions. Il y aura sans doute des déceptions parce que les choses n'avanceront pas assez vite, mais ces signaux positifs sont favorables.

**1.2 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Frais de consultance des organismes d'intérêt public (OIP) dont vous avez la tutelle»**

**M. Jori Dupont (PTB).** – Madame la Ministre, je vous avais posé une question écrite au sujet des OIP il y a deux mois, mais elle est restée sans réponse. Je vous interroge donc aujourd'hui à ce sujet. Les cabinets de consultance sont souvent appelés par les pouvoirs publics en place en Belgique et ailleurs en Europe. Dans ce domaine, certains noms reviennent souvent, McKinsey & Company ou Deloitte Consulting en sont deux exemples et nous faisons souvent appel à leurs services en Belgique.

Ainsi, en 2011, la Région wallonne avait commandé une étude à McKinsey & Company pour que le cabinet l'aide à changer son image en vue de séduire des investisseurs étrangers. La facture s'est élevée à deux millions d'euros. Nethys a payé McKinsey & Company cinq millions d'euros chaque année pendant douze ans pour bénéficier de conseils. McKinsey & Company a, entre autres, décrété que Tecteo, une filiale de Nethys, devait mettre en œuvre un nouveau règlement de travail mettant en péril un certain nombre d'acquis sociaux.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence est également l'œuvre de McKinsey & Company, la ministre de l'époque, Joëlle Milquet, ayant fait appel aux services de ce cabinet malgré deux avis négatifs de l'Inspection des finances (IF). Il faut dire que le cahier des charges pour l'attribution du marché avait été rédigé quelques mois auparavant par ce même cabinet... Ces quelques exemples sont illustratifs du pouvoir énorme que possèdent ces cabinets de consultance sur nos vies. Depuis le début de votre mandat, à quels montants s'élèvent les frais de consultance des OIP dont vous avez la tutelle? Comment ces montants sont-ils répartis?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous prie de m'excuser pour le délai de réponse à votre question écrite. Il est légitime de votre part de la transformer en question orale. L'intitulé de votre question manque cependant de précision quant à la notion de consultance que vous visez, ce qui affectera le degré de précision de ma réponse. À quelles activités de service, relevant de quelle classification NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) précises, faites-vous référence?

Cela étant, la RTBF me fait savoir qu'en 2020, elle a fait appel à des services de consultance dans le cadre de projets d'informatisation de sa gestion opérationnelle, pour 591 000 euros. Dans le contexte de sa transformation et de son évolution éditoriale, deux missions de consultance ont été exécutées pour un montant de 203 000 euros. Ces montants représentent 0,2 % du budget des dépenses de la RTBF.

Quant à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), ses frais de consultance, hors informatique, se sont élevés en 2020 à 467 928 euros. Ce montant inclut, premièrement, des honoraires pour un total de 77 450 euros, dont 58 589 euros pour l'organisation qui l'accompagnait dans l'élaboration de son contrat de gestion; deuxièmement, un montant de 104 299 euros pour une enquête réalisée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) sur la couverture vaccinale; troisièmement, un budget de 286 179 euros pour diverses recherches menées par l'Université de Mons (UMONS), l'Université de Liège (ULiège), l'Université catholique de

Louvain (UCLouvain) et le Centre de référence en santé mentale (CréSaM).

**M. Jori Dupont (PTB)**. – Madame la Ministre, je peux comprendre que vous ne puissiez pas toujours répondre par écrit. C'est pourquoi je vous questionne oralement. Ma question a pu aussi sembler un peu vague, j'aurais pu préciser que je souhaitais savoir à combien s'élevaient les frais de consultance pour chaque cabinet de consultance et selon quelle classification.

La RTBF a fait appel à Deloitte. Je me renseignerai pour savoir à quel cabinet l'ONE a confié des missions. Faire appel à des cabinets de consultance n'est pas anodin: c'est un choix idéologique. Demander des conseils à McKinsey, c'est faire appel un cabinet qui souhaite détruire les services publics, la sécurité sociale et pouvoir ensuite se dédouaner en arguant du fait que la décision prise résulte de l'avis de ces spécialistes.

Ces cabinets ne sont pas politiquement neutres. Le secrétaire d'État socialiste chargé de la relance, Thomas Dermine, a travaillé chez McKinsey entre 2009 et 2016. La personne qui le remplace à la tête du service d'études du PS est aussi un ancien de McKinsey. Aux États-Unis, de nombreux conseillers sont passés de McKinsey au service de la direction du parti démocrate. Joe Biden a choisi Pete Buttigieg comme ministre des Transports et ce dernier a travaillé pour McKinsey. Il est donc très important de voir comment ces cabinets de consultance sont choisis.

**1.3 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Carré des Arts à Mons»**

**Mme Jacqueline Galant (MR)**. – Télé MB, média de proximité de la région de Mons-Borinage, est de nouveau en grande difficulté. Le directeur général a été remercié il y a près de cinq mois et le rédacteur en chef a connu le même sort. Le président pourrait également prendre du recul. Alors que la crise de la Covid-19 continue à frapper durement les médias, Télé MB n'entrevoit pas le bout du tunnel et continue à subir des difficultés financières importantes, déjà constatées en 2015 par un audit financier. En outre, Télé MB doit toujours verser un loyer annuel de 57 000 euros pour l'occupation des locaux du Carré des Arts à Mons, alors que les lieux étaient précédemment occupés à titre gracieux. Ce montant correspondrait à un coût locatif de quatre euros par mètre carré et par mois.

J'ai interrogé le ministre du Budget à ce propos; M. Daerden m'a répondu qu'il en discuterait avec vous cette semaine. Comment entendez-vous défendre ce dossier lors de cette rencontre?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La circulaire 5409 du 15 septembre 2015 a modifié les modalités relatives à l'occupation des bâtiments scolaires. Elle imposait notamment de conclure ou de mettre à jour la convention d'occupation des lieux en précisant les responsabilités de chaque partie. Télé MB avait dès lors reçu un nouveau projet de convention fixant un loyer d'environ 57 000 euros annuels, condition qui n'était pas reprise dans la convention précédente, entrée en vigueur avant la parution de la circulaire 5409.

Désireuse de comprendre la raison de ce changement, la chaîne locale a adressé deux courriers au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces courriers seraient restés sans réponse. Toutefois, mon cabinet a pris connaissance de ce dossier il y a seulement deux semaines. Dès la réception des informations transmises par les représentants de Télé MB, mon cabinet a pris contact avec celui du ministre Daerden, compétent pour les bâtiments scolaires, afin d'éclaircir la situation. Des réunions de travail sont prévues prochainement; elles auront notamment pour objectif de déterminer si la circulaire 5409 s'applique bien à la situation de Télé MB.

**Mme Jacqueline Galant (MR)**. – Madame la Ministre, votre réponse confirme les propos du ministre Daerden. Je suivrai l'évolution des réunions de travail entre vos deux cabinets. J'espère qu'une solution sera trouvée pour Télé MB, qui se trouve dans une situation très délicate. Le paiement d'un loyer constituerait pour la chaîne un coût supplémentaire qui aurait d'importantes conséquences sur sa viabilité.

**1.4 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plaidoyer de l'Association des Réalisateur-Producteurs indépendants (ARPi) pour un refinancement ambitieux de la Commission du cinéma»**

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – L'Association des Réalisateur-Producteurs indépendants (ARPi) s'inscrit dans la grande tradition du cinéma belge francophone, qui poursuit avant tout une finalité culturelle et artistique dans la réalisation et la production de films de cinéma. Cette association a vu le jour en 2018 et a été reconnue officiellement comme représentative en vertu du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle.

Ce 26 avril, l'ARPi a publié un communiqué de presse pour demander un refinancement ambitieux de la Commission du cinéma. Certes, à la fin

de la législature précédente, quelques moyens supplémentaires ont été réinjectés dans les aides à la production, mais force est de reconnaître que le nombre de dossiers de qualité introduits auprès des instances d'avis mériterait une enveloppe accrue. En 2020, pas moins de 600 dossiers ont été introduits. C'est notamment le fruit de la qualité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, nos écoles de cinéma étant nombreuses et de grande qualité.

La proposition portée par l'ARPi consiste fondamentalement à instaurer un modèle de financement innovant en ce qu'il requiert un contrat de filière, comme dans le secteur du livre depuis l'adoption du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre. Ce contrat prendrait la forme d'un «pacte du cinéma et de l'audiovisuel». Il devrait permettre d'améliorer le système de soutien au cinéma dans son ensemble et aurait pour effet escompté d'assurer une plus grande diversité de bénéficiaires. Il permettrait aussi de mettre en commun différents dispositifs d'aides, qu'il s'agisse de la Commission du cinéma, du *tax shelter*, des fonds régionaux, de la télévision publique, des opérateurs privés, etc. C'est un projet très ambitieux.

Je n'évoquerai pas ici les débats internes au secteur du cinéma, qui ont déjà été évoqués au sein de cette commission et qui ne sont pas dénués de dimensions polémiques, que ce soit à la suite de la diffusion d'un documentaire sur la RTBF ou de la récente publication d'un livre qui a suscité quelques remous. Je voudrais surtout attirer votre attention, Madame la Ministre, sur le besoin souligné par l'ARPi: il s'agit de trouver un modèle d'amélioration du financement pour éviter les frustrations et la relative désaffection du public francophone.

Comme l'indique l'ARPi dans son communiqué, «la question primordiale, celle qui devrait tous nous réunir, reste plus que jamais et urgentement celle du renforcement financier et de l'amélioration de notre système d'aides».

Il me semble que cette proposition mérite d'être étudiée. Quelle analyse en faites-vous? Plus globalement, que pensez-vous des modèles de financement existants et de leurs impacts sur les productions qui sont menées à terme? Allez-vous rencontrer l'ARPi ou l'ensemble du secteur pour discuter de cette proposition ou d'autres qui pourraient améliorer notre production cinématographique et attirer davantage le public francophone? Vous concerterez-vous avec d'autres niveaux de pouvoir impliqués dans cette perspective d'un contrat de filière? Vous avez évoqué les résultats du conclave budgétaire portant sur l'ajustement du budget 2020; auriez-vous déjà, dans le cadre des enveloppes additionnelles que vous avez obtenues, la possibilité d'apporter une réponse positive à cette demande de refinancement?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai bien pris connaissance de la proposition de l'ARPi; mon cabinet est en contact régulier avec cette association ainsi qu'avec les autres fédérations professionnelles. Le cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie autant qu'il pâtit de son éclatement institutionnel. Aujourd'hui, l'État fédéral et les entités fédérées s'accordent pour soutenir le secteur en jouant de leurs compétences respectives. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient les opérateurs selon des critères essentiellement culturels; le pouvoir fédéral soutient les œuvres par le biais du *tax shelter*; les Régions wallonne et bruxelloise complètent ce dispositif à travers deux fonds d'investissement, *Wallimage* et *screen.brussels*, qui soutiennent les films sur la base d'une approche essentiellement économique.

La crise sanitaire a montré qu'il est vain d'isoler les différentes natures du cinéma. Chaque entité, fédérée et fédérale, doit travailler davantage suivant la complémentarité de sa valeur ajoutée avec celle des autres afin de susciter les effets multiplicateurs attendus. Un meilleur positionnement de chacun sur la chaîne de création permettrait, à peu de coûts, de multiplier les leviers structurants, notamment en termes de soutien à l'écriture et au développement, d'éligibilité des dépenses ou de soutien à l'industrie locale. Mon cabinet étudie actuellement la manière la plus adéquate de mener une concertation efficace entre les différents niveaux de pouvoir à ce sujet.

Il est nécessaire de créer les conditions pour résoudre les difficultés auxquelles notre cinématographie est actuellement confrontée. Parmi ces conditions figurent le renforcement du statut socioéconomique des travailleurs et des travailleuses du cinéma, l'accroissement de la parité et de l'égalité de traitement, l'amélioration de la diversité devant et derrière la caméra, une meilleure coordination entre les leviers de soutien public et l'intégration de l'enjeu environnemental à chaque étape de la chaîne de création.

De nombreuses personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles portent une volonté positive et sont déterminées à œuvrer solidairement pour défendre l'existence d'une culture cinématographique forte, singulière, structurée, ouverte sur le monde et sur ses enjeux. Il est aujourd'hui possible et indispensable d'établir une vision coordonnée sur le plan des investissements qui, s'ils ne sont pas communs, pourraient être plus complémentaires, au profit des œuvres et des opérateurs belges francophones.

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – Madame la Ministre, vous avez évoqué en long et en large les multiples défis auxquels le secteur cinématographique est confronté, jusqu'à l'enjeu environnemental, qui concerne chaque étape de la création et de la production. Je vous remercie pour la vi-

sion d'ensemble que vous nous avez présentée. Je souscris évidemment à votre souhait d'une meilleure coordination, d'une concertation plus efficace entre les intervenants. En effet, ils sont nombreux, tant du côté des entités fédérées que du côté de l'État fédéral. L'idée d'un contrat de filière doit être examinée pour éventuellement formaliser une concertation plus efficace.

Je note néanmoins que vous n'apportez pas de réponse à la demande d'un refinancement de la Commission du cinéma. Pourtant, ce combat mérite d'être inscrit dans la durée. Je ne doute pas que l'ARPi poursuivra le débat et qu'elle trouvera, au sein de cette commission, des relais efficaces pour argumenter en faveur de ce soutien, car les retombées positives de la production cinématographique sur les plans culturel et économique sont nombreuses et légitiment cette demande.

**1.5 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions du rapport final relatif aux ressources publicitaires et impact des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché belge»**

**M. Laurent Devin (PS)**. – Madame la Ministre, depuis le mois de février, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises au sujet du rapport de l'étude sur le marché publicitaire belge francophone et de l'analyse, menée par vos services, de l'impact des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché belge.

Lors de la commission du 20 avril 2021, vous m'aviez informé que votre cabinet avait reçu, le 12 mars, un projet de rapport final. Vous aviez espéré, à la suite des demandes complémentaires de vos services, recevoir le rapport finalisé «incessamment». Je reviens dès lors vers vous pour obtenir plus de détails à ce sujet.

Disposez-vous du rapport final de l'étude sur le marché publicitaire belge francophone attendu au début du mois d'avril? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions et recommandations émises dans ce rapport? Quelles actions prendrez-vous afin de suivre les recommandations émises?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je comprends et partage votre vif intérêt à propos des résultats de cette étude. Je vous ai déjà livré quelques éléments clés sous la forme d'esquisses à l'occasion de la réponse que j'ai donnée lors de la réunion du 20 avril dernier. Nous parlons cependant d'une étude approfondie, conséquente et technique qui compte 198 pages. Elle requiert donc un examen

minutieux des derniers ajustements demandés et qui viennent tout juste de nous être rapportés. Avant toute chose, j'aurai à cœur de transmettre ce rapport à mes collègues du gouvernement. Je vous demanderai donc de bien vouloir faire preuve d'un peu de patience encore. Je ne doute pas un instant que vous reviendrez vers moi à ce sujet et je serai alors en mesure de vous fournir beaucoup plus de détails qu'à l'heure actuelle.

**M. Laurent Devin (PS).** – Madame la Ministre, je suis patient et respectueux, mais aussi déterminé à obtenir des réponses à mes questions. Je suivrai donc votre bon conseil et reviendrai vers vous ultérieurement à ce sujet.

**1.6 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Numérisation des secteurs culturels et médiatiques»**

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Ce 22 avril, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté de nombreuses mesures relatives à la mise en œuvre du plan de relance européen. Parmi ces mesures figurent des précisions sur l'allocation de 16 millions d'euros destinée à la numérisation des secteurs culturel et médiatique. La crise sanitaire a significativement accéléré ce processus de numérisation; il est donc urgent que des moyens soient libérés afin que l'offre numérique corresponde à ces besoins grandissants.

Le gouvernement a identifié deux principaux objectifs. Le premier vise à renforcer l'accès aux outils numériques permettant aux opérateurs culturels et médiatiques de mieux positionner leurs contenus par la création d'un outil spécifique qui ciblera et certifiera les contenus de ces opérateurs. Leur visibilité sera ainsi optimisée. Un marché public est prévu afin de confier la conception de cet outil à un opérateur externe ou à un consortium d'opérateurs qualifiés. Le second objectif consiste à accroître la diversité culturelle par des appels à projets visant la création de nouvelles œuvres audiovisuelles représentatives d'une certaine diversité culturelle ou par la promotion d'œuvres existantes démontrant l'intérêt de la diversité.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la mise en œuvre des nouvelles mesures adoptées par le gouvernement? Comment ce budget de 16 millions d'euros alloué à la numérisation des secteurs culturel et médiatique sera-t-il ventilé? Un échéancier a-t-il été fixé pour la concrétisation de ces deux objectifs? L'algorithme qui permettra un meilleur positionnement en ligne des contenus culturels sera-t-il accessible à tous les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient subventionnés ou non?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la crise sanitaire et les mesures de confinement accélèrent la numérisation. Pour le secteur de la culture et des médias en particulier, la consommation de contenus en ligne a connu une brusque accélération. Il est important aujourd'hui de renforcer la présence des opérateurs médiatiques et culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde numérique.

Dans le cadre du plan pour la reprise et résilience (PRR), j'ai décidé de défendre le déploiement d'un plan de numérisation de la culture et des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, doté de 16 millions d'euros. À ce stade, il est important de noter que la Commission européenne n'a pas encore validé ce projet ni aucun des projets belges. Les décisions finales sont attendues pour juin.

Ce plan se décline en deux volets. Le premier visera à développer des outils technologiques de type algorithmiques, qui seront mis à la disposition, gratuitement, des acteurs sectoriels, sous une licence *creative commons*. L'objectif de ces outils est de permettre aux opérateurs culturels et médiatiques de mieux positionner leurs contenus sur internet en travaillant sur l'enjeu de leur *découvrabilité*, c'est-à-dire leur capacité à être repérés par les usagers parmi un vaste ensemble d'autres contenus.

Concrètement, cela passera par une meilleure description des contenus numériques produits en Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais de métadonnées qui permettent de caractériser un contenu. Pour ce faire, les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, seront utilisées afin d'automatiser certains processus. Ensuite, sur la base de ces descriptions, les moteurs de recherche sur internet donneront une meilleure recommandation des contenus produits en Fédération Wallonie-Bruxelles. De même, cet outil de recommandation permettra à l'utilisateur de mieux gérer personnellement ses critères de recommandation. Enfin, il permettra de certifier les contenus émanant de certaines sources identifiées en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'éviter la propagation de fausses informations. Ce volet sera porté par un consortium d'opérateurs désignés par un marché public. Il sera doté de onze millions d'euros qui seront répartis entre 2022 et 2026.

Le second volet de ce plan consiste à renforcer la diversité culturelle. D'une part, en numérisant et en mettant à disposition des œuvres audiovisuelles et sonores produites en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant un contenu d'intérêt général, notamment dans une perspective éducative, en garantissant aux utilisateurs finaux une accessibilité renforcée. D'autre part, en produisant de nouvelles œuvres audiovisuelles numériques

représentatives de notre diversité. Ce second volet se matérialisera par le biais d'appels à projets dotés au total de cinq millions d'euros. Cette somme sera répartie entre fin 2021 et 2026. La définition précise des appels à projets sera faite fin 2021, en collaboration avec le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Le premier appel à projets sera lancé fin 2021 et d'autres le seront ensuite au fur et à mesure du déploiement du plan.

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Madame la Ministre, la numérisation du secteur culturel est un dossier crucial. Sa concrétisation ne se fera pas en un jour. Le calendrier que vous avez évoqué semble logique. Il est essentiel d'avoir une culture bouillonnante et des opérateurs culturels dynamiques. Il est tout aussi essentiel de promouvoir et partager les actions et réalisations culturelles des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce sens, internet est un outil aux ressources infinies ainsi qu'une aide précieuse dans ce processus de promotion et de sensibilisation.

**1.7 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la résolution sur les discours de haine et procès pour Cécile Djunga»**

**M. Laurent Devin (PS).** – Le mardi 13 avril dernier, le tribunal correctionnel de Bruxelles a décidé de condamner l'auteur de propos haineux et racistes envers l'animatrice de la RTBF Cécile Djunga dans les commentaires d'une vidéo publiée en 2018. L'animatrice avait décidé de porter plainte devant la justice pour dénoncer les propos virulents dont elle était régulièrement victime. Elle avait ensuite été soutenue par Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, dans sa démarche. L'animatrice a eu gain de cause puisque le prévenu a écopé de six mois de prison, dont quinze jours ferme, et 1 600 euros d'amende.

Ce procès est un exemple de succès de l'action de la justice, qui sanctionne ici des attitudes incitant à la violence et à la haine. Ces comportements inadmissibles sont de plus en plus présents dans notre société. La justice démontre que les discours de haine et de harcèlement sont des problématiques à prendre au sérieux et des attitudes à condamner dans l'espace public. Comme le revendique Unia, «combattre ensemble les messages à caractère haineux, c'est empêcher la haine de devenir la norme».

La volonté de lutter contre tout discours de haine et de cyberharcèlement est partagée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 20 janvier dernier, le Parlement a adopté une résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèle-

ment, y compris dans l'univers numérique. Celle-ci vise à sensibiliser, notamment par l'intermédiaire de l'éducation aux médias, à la détection et à la propagation des mécanismes de harcèlement et discours de haine et à leurs conséquences psychologiques et judiciaires.

Je me réjouis du succès de ce procès qui a condamné des propos haineux et racistes. Il doit avoir valeur d'exemple pour systématiser les plaintes dénonçant toute personne incitant volontairement autrui à la discrimination, à la haine ou au recours à la violence, et ce, au nom de l'un des critères de discrimination «protégés». Ce jugement permet d'encourager les victimes à porter plainte et de les soutenir dans cette démarche. Il montre aussi aux auteurs que leurs propos haineux ne bénéficient d'aucune impunité.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle s'inspirer de cet acte judiciaire pouvant servir de modèle à une dénonciation systématique des discours de haine et de harcèlement? Quelles suites notre entité peut-elle donner à ce procès?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je suis satisfaite de la condamnation par la justice d'un des auteurs de propos racistes à l'encontre de Cécile Djunga. Cette condamnation démontre qu'il n'existe pas d'impunité envers les auteurs de telles injures. Je suis également consciente qu'il est fastidieux de mener une procédure comme celle-ci, c'est pourquoi j'apporte encore une fois mon plein soutien à Cécile Djunga, à toutes celles et à tous ceux qui choisissent de ne pas se taire.

Les différents niveaux de pouvoir travaillent à un plan interfédéral de lutte contre le racisme. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces discussions sont actuellement menées par le cabinet du ministre Daerden. Par ailleurs, le *Digital Services Act* (DSA), la loi sur les services numériques, est en cours d'élaboration sous l'égide du gouvernement fédéral. Cette loi permettra de forcer les plateformes à lutter plus efficacement contre les discours de haine et contre le cyberharcèlement.

Du côté des médias, des progrès restent à réaliser. Il n'est pas acceptable qu'il soit plus difficile pour des personnalités publiques d'exercer leur travail en raison de leurs origines ou de leur couleur de peau. Par ailleurs, la violence verbale ou écrite que ces personnes subissent en décourage probablement d'autres de se lancer dans une carrière publique, par risque de subir un tel traitement. C'est le cas plus particulièrement des femmes, qui se trouvent à l'intersection de multiples potentielles discriminations, tout comme les personnes racisées.

Malgré les avancées, les rédactions des grands médias, tant audiovisuels que de la presse

écrite, ont encore des efforts à fournir en matière de diversité. Il est essentiel que les journalistes, dont le métier est d'informer au mieux sur le vécu et l'état de la société belge, incarnent cette même société dans ses diversités. Outre les médias, le monde de l'éducation doit prendre sa part dans ces efforts pour tendre vers une société plus inclusive et respectueuse de chacun. Un plan d'éducation aux médias est en cours d'élaboration. Il portera une attention particulière aux opérations permettant de sensibiliser les jeunes, dès l'école primaire, à la diversité dans les médias.

Le secteur des médias a pris conscience qu'il devait s'emparer de cette réflexion et interroger ses pratiques, afin d'augmenter la diversité dans ses contenus et ses effectifs. La RTBF a montré l'exemple avec son plan «Diversité». De même, la toute nouvelle association *Media and Diversity in Action* affiche à ce propos des objectifs prometteurs.

**M. Laurent Devin (PS).** – Madame la Ministre, je me réjouis de constater, même si je n'en doutais pas, que nous partageons la même volonté et la même détermination dans ce domaine.

**1.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des aides accordées aux exploitants de salles de cinéma, particulièrement aux cinémas de proximité non subventionnés»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, à la fin du mois de février dernier, j'avais déjà tiré le signal d'alarme et attiré votre attention sur la situation particulièrement dramatique dans laquelle sont plongés les cinémas, en particulier les petites salles de proximité, ultimes survivantes de l'époque glorieuse où nos régions comptaient des centaines de cinémas de village et de quartier. Ces cinémas ne sont pas cotés en bourse. Il s'agit de petits exploitants amoureux du septième art qui, loin des grands complexes, tentent contre vents et marées de continuer à être des vecteurs de culture, des promoteurs de frissons et d'émotions. C'est de ces petits cinémas indépendants et de quartier, non subventionnés, dont j'aimerais vous parler.

Ce 4 mai marque le 296<sup>e</sup> jour de leur fermeture forcée, et donc le 296<sup>e</sup> jour sans la moindre rentrée financière. Heureusement, ces exploitants ont pu compter sur quelques aides. Faisons le point. En 2020, un premier soutien oscillant entre 7 500 euros et 15 000 euros leur a été octroyé, ce qui a permis à 29 cinémas de quartier d'être aidés, pour un montant total de 307 500 euros. Une deuxième salve d'aides exceptionnelles aux cinémas non subventionnés a été annoncée au début de

l'année. Les dossiers devaient être rentrés avant le 10 mars. Ces aides consisteront en des primes variant de 7 500 euros à 15 000 euros en fonction du nombre d'équivalents temps plein et de la perte de chiffre d'affaires pour les trois derniers trimestres de 2020, en comparaison avec les trois derniers trimestres de 2019.

Enfin, les cinémas de proximité non conventionnés devraient bénéficier de la seconde édition de l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!», qui portera sur l'achat de 15 000 places au total. Impossible néanmoins de prévoir quand l'opération pourra avoir lieu. Les salles devront d'abord rouvrir leurs portes, en principe d'ici quelques semaines si les décisions du Comité de concertation (Codeco) se confirment. Pour savoir comment ces aides sont accueillies sur le terrain et me tenir au plus près de la réalité, j'ai rencontré l'un de ces petits exploitants dans le Brabant wallon, un passionné comme on en voit peu. Je vous invite d'ailleurs à le rencontrer vous aussi.

Comptabilité devant lui, il m'a dressé son bilan. Son chiffre d'affaires était de 626 000 euros en 2019; il est passé à 383 000 euros en 2020. La perte est donc de 243 000 euros. Malheureusement, l'année 2021 s'annonce pire encore puisque, jusqu'ici, cet exploitant n'a pas engrangé le moindre euro. Or, il doit continuer à payer ses factures, pour une série de frais parmi lesquels le loyer de 15 000 euros annuels – qui a bénéficié d'une ristourne consentie par le propriétaire –, les assurances à régler plein pot alors que le cinéma ne fonctionne pas et les emprunts. Jusqu'ici, cet exploitant a touché 4 500 euros dans le cadre de la première salve d'aides. Aux dernières nouvelles, il attendait toujours le solde de 3 000 euros qui, j'imagine, lui aura été versé à présent. Ajoutons à cela une aide économique de 13 500 euros de la Wallonie.

Je ne dois pas vous faire un dessin, Madame la Ministre: pour ces petits cinémas de quartier qui ne figurent pas parmi les opérateurs subventionnés, c'est la bérézina. Vous serez d'accord avec moi pour dire que leur disparition serait une énorme perte en termes tant d'apport culturel que de lien social.

Combien d'exploitants ont-ils sollicité une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la deuxième salve d'aides aux opérateurs non subventionnés? Combien d'exploitants de cinéma vont-ils en bénéficier? Quand cette deuxième tranche sera-t-elle versée?

Il me revient que les formulaires à remplir par les opérateurs seraient assez difficiles à compléter. On demande notamment aux opérateurs d'évaluer le montant dont ils ont besoin pour rester viables ou d'évaluer les pertes. De nombreuses informations seraient difficiles à estimer. Pouvez-vous m'en dire plus sur les informations demandées aux opérateurs pour recevoir les aides?

J'insiste pour que nous levions les obstacles et que nous facilitions les démarches.

Que répondez-vous aux cinémas de proximité non subventionnés qui pointent du doigt les différences importantes entre les aides octroyées aux opérateurs subventionnés et celles accordées à ceux qui ne le sont pas? Cet aspect a souvent été souligné lors de mes discussions avec les acteurs. Je vous avoue que cette différence m'interpelle également. Toutes ces salles, qu'elles soient subventionnées ou non, contribuent à la diffusion de la culture.

Enfin, en février, vous aviez aussi annoncé que l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!» allait s'ouvrir aux cinémas de proximité. Tous ces cinémas bénéficieront-ils de cette opération? Sinon, comment seront sélectionnés les cinémas de proximité participants?

Nous parlons aujourd'hui de la réouverture des cinémas dans quelques semaines. Les exploitants sont très attentifs à la jauge qui sera autorisée. J'ai lu dans la presse l'interview du propriétaire du cinéma Wellington, à Waterloo, qui affirmait qu'il devrait pouvoir remplir ses salles à au moins 35 % pour relancer ses activités. Qu'en pensez-vous? Quelle position comptez-vous défendre, par l'intermédiaire du ministre-président, lors de la prochaine réunion du Codeco? Quelles seront vos demandes sur cet aspect?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, 19 exploitants ont sollicité une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la deuxième salve d'aide aux opérateurs non subventionnés. Mon administration achève actuellement l'analyse des dossiers, sachant qu'au total, près de 400 demandes émanant d'opérateurs non soutenus ont été introduites. Ces dossiers devront ensuite poursuivre le parcours administratif avant d'être liquidés, et les opérateurs seront informés dans le courant du mois de mai du montant de l'aide qu'ils recevront.

Il était également possible, pour certains exploitants de salles de cinéma de proximité, d'introduire jusqu'au 21 avril une demande dans le cadre de l'aide aux opérateurs structurellement ou ponctuellement soutenus. En effet, certains exploitants ont reçu des aides ponctuelles, par exemple dans le cadre d'organisation de séances de proximité, en collaboration avec le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA).

Concernant les modalités administratives, les opérateurs devaient fournir plusieurs documents pour permettre à l'administration d'analyser les demandes: premièrement, les comptes de résultat et bilan 2019; deuxièmement, les comptes de résultats et bilan 2020, pour vérifier la différence de chiffre d'affaires entre 2019 et 2020; troisièmement, un budget prévisionnel 2021, pour attester

de l'impact du confinement sur leur chiffre d'affaires; quatrième, un tableau permettant de vérifier l'impact du confinement sur les activités culturelles.

Les données relatives aux pertes sont effectivement compliquées à fournir pour tous les opérateurs, car elles se basent sur des projections si la pandémie n'était pas survenue. Il est donc exact et normal que ces informations soient difficiles à transmettre, tout comme elles sont difficiles à analyser pour l'administration.

Concernant le potentiel déséquilibre entre les cinémas subventionnés et non subventionnés, il est utile de rappeler que les aides exceptionnelles qui ont été attribuées en 2020 ou en 2021 constituent la première expérience de soutien envers des cinémas de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce stade, il est donc logique que ces derniers soient moins soutenus que les cinémas subventionnés, car ceux-ci sont soumis à des contraintes importantes relatives à la programmation de films d'art et essai, européens ou de cinématographies peu diffusées.

Leur modèle économique est donc différent et plus fragile, et ce, dans un souci de diversité et de pluralité de l'offre culturelle. Je rappelle que les aides de la Fédération sont complémentaires aux aides fédérales et régionales, qu'il s'agisse du droit passerelle ou d'aides économiques, etc.

Les 23 cinémas de proximité soutenus dans le cadre de la première salve de l'aide exceptionnelle pourront effectivement prendre part à l'opération «J'peux toujours pas, j'ai encore cinéma!», au même titre que les salles soutenues. Mon administration prendra contact avec ces salles dès que la date de réouverture des cinémas sera confirmée et que le marché public relatif au système de réservation sera attribué, afin de leur présenter l'opération et de solliciter leur participation.

Lors de la dernière réunion du Codeco, il a été décidé que les salles pourraient rouvrir dans le courant du mois de juin, sans date précise et avec un public de maximum 200 personnes, en tenant compte d'une jauge de 75 % établie par le CIRIM (*Covid Infrastructure Risk Model*), l'outil qui permet, selon des critères sanitaires, de quantifier la jauge maximale autorisée en temps de Covid-19.

Des moyens structurels ont également été dégagés pour soutenir le monde du cinéma. Outre ce que j'ai annoncé plus tôt dans ma réponse à une question relative au conclave budgétaire, j'ai défendu et obtenu la semaine dernière une augmentation structurelle de 400 000 euros, dont l'affectation exacte doit encore être déterminée, des moyens du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Les aides destinées à la création cinématographique n'avaient pas été augmentées depuis dix ans, alors que le nombre de

projets et les coûts de production étaient en forte hausse.

Je soutiens les demandes du secteur, dont j'ai encore rencontré des représentants hier, pour un accès élargi à la culture. Je me bats d'ailleurs en ce sens depuis des mois.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur les aides accordées en faveur de ces petits cinémas indépendants de quartier et, plus largement, de continuer à défendre la culture. Je sais que vous êtes, vous aussi, séduite par ces petits cinémas indépendants. Ils ont la proximité dans leur ADN, font vivre des quartiers, créent du lien social et amènent la culture dans des endroits un peu plus reculés, loin des grands complexes.

J'ai rencontré deux exploitants: ils sont à bout et sur le point de fermer. Nous espérons tous qu'ils pourront rouvrir dès le mois de juin.

Nous n'échapperons pas à la réflexion sur l'utilité de garder cette différence entre cinémas subventionnés et cinémas de quartier, qui peuvent aussi avoir une programmation de qualité. La salle que j'évoquais est ainsi membre de l'association Europa Cinemas, qui lui impose un cahier des charges.

Dès lors, ces petits exploitants non subventionnés s'étranglent quand ils apprennent par exemple qu'un budget de 150 000 euros est débloqué pour neuf salles subventionnées afin de couvrir le coût des mesures sanitaires, comme l'achat de gel. Ne les oublions donc pas: s'ils ne sont pas des grosses sociétés cotées en bourse, ces cinémas sont importants et leur disparition serait une catastrophe en termes culturels.

**1.9 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conditions contractuelles entre la RTBF et les artistes»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Dans le cadre de son plan #Restart, la RTBF s'est engagée à capter des spectacles vivants afin de les diffuser sur tous ses médias pour soutenir les artistes. Il semble toutefois que les conditions contractuelles imposées par la RTBF soient assez strictes pour les artistes. La RTBF exigerait notamment de signer des contrats d'exclusivité, empêchant les artistes d'utiliser les images à des fins commerciales.

Par ailleurs, il y aurait de grandes disparités entre les captations d'acteurs culturels subventionnés et ceux qui ne le sont pas. Les opérateurs non reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles se sentiraient discriminés lors de l'introduction d'une demande de captation. Plusieurs artistes se plaignent des conditions très

strictes que la RTBF leur impose à travers ces conventions. Vincent Taloché, par exemple, qui a finalement pu obtenir une captation par la RTBF pour son spectacle en hommage à Bourvil, intitulé «*Bourvil en toute simplicité et en chanson*», parle même d'un «parcours du combattant» et d'une «réelle discrimination», en ce qui concerne les captations de spectacles d'opérateurs non subventionnés.

Madame la Ministre, quelles sont les principales dispositions prévues dans les conventions que la RTBF soumet aux artistes bénéficiant d'une captation? Celles-ci vous semblent-elles équilibrées? N'y a-t-il pas un déséquilibre entre les artistes et la RTBF, alors que ces derniers se trouvent dans une situation très délicate? Que répondez-vous aux artistes qui estiment que ces conditions sont trop strictes?

Face à la crise sanitaire et économique actuelle, la RTBF ne pourrait-elle pas faire preuve de plus de souplesse au niveau des conditions de captation? L'objectif premier, rappelons-le, est de soutenir les artistes, et pas d'alimenter le catalogue de la RTBF. Comment se fait-il que les artistes ne puissent pas utiliser les images de la captation pour promouvoir leur propre spectacle? Pouvez-vous faire le point sur la répartition des captations de la RTBF entre les acteurs culturels subventionnés et non subventionnés, et sur le nombre de captations pour l'une et l'autre catégorie?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les conventions dont vous parlez sont conclues non pas directement entre les artistes et la RTBF, mais entre la RTBF et les compagnies d'artistes. Ensuite, ces compagnies concluent leurs propres contrats avec les artistes, qui peuvent être influencés par les conventions conclues auparavant avec la RTBF. Concernant les conventions entre les compagnies et les artistes, elles sont basées sur des conditions qui ont été discutées avec la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) et la RTBF, et parfois avec le concours de fédérations plus sectorielles. Ces conditions doivent normalement permettre aux artistes de recevoir une juste rétribution pour leur travail.

Selon la RTBF, ces conditions sont plus souples qu'en temps normal, puisque ce ne sont plus les spectateurs qui rémunèrent les artistes, par l'intermédiaire de la billetterie, mais uniquement la RTBF. Cette dernière, en qualité de responsable de la production audiovisuelle du spectacle, dispose des droits de commercialisation sur sa production audiovisuelle, moyennant l'accord des auteurs et des artistes.

Concernant l'humour, je me suis longuement entretenue par téléphone avec M. Taloché à ce sujet. Il est vrai que les spectacles de ce type ne

faisaient initialement pas partie du cadre défini avec la FEAS. À la suite de discussions menées avec les secteurs et mon cabinet, la captation du spectacle en hommage à Bourvil a toutefois été rendue possible. Dans les prochaines semaines, d'autres captations humoristiques seront réalisées, notamment en lien avec le Festival de Rochefort.

Il y a en effet une attention conjointe de la RTBF et de ma part à ce que ce dispositif d'aide puisse soutenir les différents types d'opérateurs, subventionnés ou non, et les différentes disciplines, comme l'humour, les plus touchés par la crise. Les retours du monde artistique sont très positifs. La RTBF diffuse une cinquantaine de spectacles de théâtre et une trentaine de concerts, pour lesquels des centaines d'artistes ont été rémunérés.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je tiens à répéter tout le bien que je pense de l'opération *#Restart*. La RTBF a rempli son rôle en décidant, dès le début de la pandémie, de fournir un effort supplémentaire pour soutenir le milieu culturel et lui assurer une vitrine ainsi que quelques rentrées financières.

Je prends bonne note du fait que les conventions sont conclues entre la RTBF et les compagnies d'artistes qui établissent ensuite des contrats avec les artistes. La situation reste toutefois inchangée, puisque certains artistes se plaignent de conditions dures, alors qu'ils vivent déjà une période très compliquée et se trouvent dans une situation très précaire. Le rapport est donc déséquilibré entre les uns et les autres. Je me réjouis cependant d'entendre que vous avez discuté longuement avec M. Taloche, qui a d'ailleurs attiré mon attention sur le problème lié à la captation des spectacles d'humour.

Vivement qu'on puisse sortir de cette culture diffusée en captation et qu'on puisse se retrouver en *live* dans les salles de concert et de spectacle!

- 2 **Interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement manqué de la culture» (Article 78 du règlement)**
- 3 **Question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de trente événements culturels tests» (Article 78 du règlement)**
- 4 **Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Événement culture test» (Article 78 du règlement)**
- 5 **Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée ««Still standing 5», poursuite du printemps culturel» (Article 78 du règlement)**
- 6 **Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suites données aux décisions du Comité de concertation (Codeco) spécial culture» (Article 78 du règlement)**
- 7 **Question orale de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des événements tests» (Article 78 du règlement)**
- 8 **Question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de trente événements culturels tests» (Article 78 du règlement)**

**Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du secteur culturel (suivi)» (Article 78 du règlement)**

**9 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Codeco du 23 avril contre la culture» (Article 78 du règlement)**

**10 Question orale de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures relatives au déconfinement progressif du secteur culturel à la suite du dernier Comité de concertation» (Article 78 du règlement)**

**11 Question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de déconfinement progressif du secteur culturel» (Article 78 du règlement)**

**12 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides de la Communauté française pour rendre les lieux culturels «Covid-safe»» (Article 78 du règlement)**

**13 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Occupation de lieux culturels en Communauté française» (Article 78 du règlement)**

**Mme la présidente.** – Cette interpellation et ces onze questions orales sont jointes.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Les annonces du Comité de concertation (Codeco) se suivent et se ressemblent. Hélas. Malgré les mobilisations, malgré les cartes blanches, malgré les propositions concrètes et responsables du secteur culturel, malgré votre soutien répété, Madame la Ministre, la culture et plus particulièrement les arts de la scène restent le parent pauvre de la gestion de la crise sanitaire. «Le secteur culturel et événementiel se bat depuis des mois. Au dernier Codeco, nous avons été balayés d'un revers de la main en trois secondes sans consulter tout le travail que nous avons fait, sans consulter notre plan raisonnable», a confié Françoise Havelange, secrétaire générale de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS), au micro de DH Radio.

«Ce qui s'est passé vendredi dernier est aberrant et montre à quel point nos décideurs ignorent tout des réalités de notre métier», a déclaré Patrice Lamproye, co-organisateur des Ardentes. «On a de plus en plus le sentiment d'être le dindon de la farce. On attendait encore un petit quelque chose du Codeco de vendredi, mais le politique a encore botté en touche», a regretté Laurence Hottard, la coordinatrice du Caméo à Namur. Enfin, toujours selon Fabrice Lamproye, «on se trouve face à un mépris de la culture, mais aussi une grande hypocrisie par rapport aux jeunes».

Madame la Ministre, tant dans la presse que sur les réseaux sociaux ou au sein de notre Parlement, vous répétez inlassablement votre soutien au secteur dont vous dites qu'il est «la solution» face aux conséquences de la crise sur la santé mentale des Belges. Aujourd'hui, il est grand temps de laisser les belles formules aux artistes et de prendre des mesures concrètes qui permettraient enfin à la vie culturelle de retrouver droit de cité.

Au lieu de ce printemps culturel que vous appelez de vos vœux, les gouvernements de ce pays, dont le vôtre, présidé par Pierre-Yves Jeholet, regroupés au sein du Codeco, auront réussi l'exploit de mettre la culture hors la loi.

La culture avait déjà été déclarée non essentielle. Elle avait été laissée à son triste sort, comme abandonnée, ne méritant même pas de figurer à l'ordre du jour des réunions successives

du Codeco, ne faisant l'objet d'aucune décision, ne bénéficiant d'aucune perspective, ne recevant pour viatique que de vaines promesses, souvent répétées, mais jamais tenues. Et comme si tout cela ne suffisait pas, les gouvernements de ce pays, dont celui dans lequel vous siégez, n'ont pas seulement attisé la colère des acteurs culturels, ils n'ont pas seulement poussé ceux-ci à la désespérance, ils les ont condamnés à la désobéissance, les contraignant pour exister à sortir de la légalité et à entrer en résistance.

Le week-end dernier, plus d'une centaine d'initiatives ont vu le jour dans la plus grande prudence sanitaire, mais en toute illégalité au regard des règles imposées par le Comité de concertation. On aura donc vu dans ce pays, dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles, cette ignominie sans nom qu'est la culture interdite.

«Nous n'appelons pas à la désobéissance civile», dit encore Françoise Havelanche dans son interview, «mais nous comprenons ceux qui le font. Ce que nous aurions aimé, c'est que des décisions soient prises pour éviter les manifestations sauvages comme la Boum et tous ses débordements. Nous aurions pu organiser des événements encadrés et responsables, mais nous n'avons pas eu cette possibilité». Ces propos gardent toute leur actualité quand on sait que le collectif a maintenu l'organisation d'une Boum 2 le 1<sup>er</sup> mai dernier et qu'on parle désormais d'une troisième édition.

Madame la Ministre, que comptez-vous mettre en place concrètement pour répondre au ras le bol d'une génération désenchantée qui, faute de perspectives, s'engage dans la désobéissance parce qu'elle n'a pas d'autre choix? Quand des policiers débarquent dans une salle de spectacle pour mettre fin à une représentation, quand on incrimine des artistes en train d'exercer leur métier et des spectateurs venus les applaudir, c'est Mozart qu'on assassine. C'est la démocratie culturelle qu'on foule au pied. Cette démocratie culturelle dont la défense et l'illustration incombent en principe à la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette démocratie culturelle qui est l'essence même de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, est aujourd'hui interdite de séjour, verbalisée, incriminée. Des policiers sont montés sur scène pour en expulser les artistes qui s'y produisaient. Mesure-t-on l'ignominie de cette situation, ce déni de démocratie culturelle auquel aura conduit votre impuissance à la défendre?

Il y a un an, je m'exprimais avec une certaine véhémence au Parlement wallon pour dénoncer la décision du gouvernement wallon et du ministre des Pouvoirs locaux d'interdire les séances des conseils communaux. C'était, à mes yeux et à ceux de mon groupe, un déni de démocratie, une attaque sans précédent contre la démocratie locale au moment même où celle-ci faisait plus que jamais la preuve de son efficacité, suppléant aux manquements des autres niveaux de pouvoir dans la lutte contre la pandémie.

Aujourd'hui, dans cette enceinte du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je veux dénoncer, avec la même véhémence, ce déni de la démocratie culturelle au moment même où le public en a le plus besoin pour exprimer son mal-être et le sublimer dans un travail artistique qui donne du sens, autant que possible, à ce que nous vivons au temps de la Covid-19.

Dans vos récentes prises de parole, vous dites comprendre les mobilisations annoncées par le secteur culturel qui compte se déconfiner symboliquement et illégalement. Pour vous citer directement: «[...]quand une règle est vécue comme injuste ou quand elle ne fait pas sens, il est normal de pouvoir s'exprimer pour en dénoncer l'injustice. C'est ce que fait le secteur culturel. Ces mobilisations sont pour moi un acte politique du monde culturel, qui exprime que la gestion de crise ne doit plus opposer des secteurs, mais tenir compte des risques».

En l'occurrence, je suis plutôt d'accord avec vos déclarations, Madame la Ministre. Je m'attends à ce que certains collègues de la majorité se réjouissent de voir le secteur culturel assumer une fonction de libération et de contestation de l'ordre établi. Personnellement, je ne peux pas me réjouir de voir le monde culturel plonger dans l'illégalité. Je ne peux plus me satisfaire de votre compassion. Car vous n'êtes pas une citoyenne comme une autre, Madame la Ministre de la Culture francophone, vous dont le parti siège dans les majorités en place à tous les niveaux de pouvoirs. Les travailleurs sont fatigués d'entendre votre parti et les autres partis de la majorité soutenir un déconfinement de la Culture toute la semaine pour apprendre lors de la conférence de presse du Comité de concertation (Codeco) de vendredi dernier, que rien ne changera finalement.

Madame la Ministre, que répondez-vous à l'affirmation de Françoise Havelange: «On nous avait promis de nous dé-confiner avec d'autres secteurs, mais finalement nous restons juste une variable d'ajustement. On constate une nouvelle fois que nous passons après d'autres secteurs, nous sommes très déçus des politiques». Quelle action concrète allez-vous entreprendre pour défendre dans les faits, et non plus seulement en paroles, les intérêts du secteur culturel? Avez-vous, par exemple, eu une réunion entre quatre yeux avec le ministre Vandembroucke ou avec le commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus, Monsieur Facon, avant ou après la réunion du Codeco?

Concernant les événements-tests dont nous parlons depuis janvier, vous nous appreniez lors de la réunion de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et du droit des femmes du 20 avril 2021 que la conférence interministérielle (CIM) Santé émettrait un avis sur les six projets pilotes que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait sélectionnés,

laissant entendre qu'il ne manquait que le feu vert de la CIM pour que les tests aient lieu.

Lorsque ma collègue Anne-Catherine Goffinet vous a interrogée à ce sujet en séance plénière, vous avez répondu de manière extrêmement laconique. J'aimerais donc vous demander quelques précisions.

Pouvez-vous nous présenter l'avis de la CIM Santé sur les six projets pilotes? Des tests ont été réalisés en Flandre. Pouvez-vous nous exposer un calendrier des événements tests qui se tiendront en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous impliquer dans ce processus les représentants des différentes fédérations concernées? Quel est votre rôle exact? Les informations qui nous sont transmises par le secteur sont que ces tests arrivent fort tard, que leur encadrement scientifique pose question et que les enseignements qui en seront tirés seront sujets à caution si les tests ne sont pas réalisés de manière irréprochable. Il est temps de sortir de l'incertitude et du flou artistique.

Enfin, Madame la Ministre, puisque les conditions actuelles ne permettent pas à tous les travailleurs et travailleuses de la culture de reprendre le travail, permettez-moi de vous réinterroger sur les aides directes dont ils ont besoin. À ce jour, de toutes les Régions du pays, la Wallonie est la seule qui n'a pas versé d'aides directes aux travailleurs de la culture. Interrogé la semaine dernière par notre collègue Mme Pavet, le ministre-président du gouvernement wallon a souligné toutes les difficultés de mise en œuvre de ces aides directes. À ce jour, on ignore toujours qui en seront les bénéficiaires, quels en seront les montants et quand ils seront octroyés. On sait seulement que ces aides transiteront par les centres publics d'action sociale (CPAS). Cela en dit long sur le niveau d'indignité auquel ces travailleurs sont réduits, la mission des CPAS étant de restaurer la dignité de leurs bénéficiaires. Dans sa réponse, le ministre-président du gouvernement wallon n'a pas manqué de renvoyer la balle à la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est compétente pour la culture, mais qui manque, selon lui, à ses responsabilités.

Tout à l'heure, vous nous avez annoncé qu'une enveloppe de 5 millions d'euros sera dégagée pour les aides directes. Quand cette enveloppe sera-t-elle liquidée? À qui précisément sont destinées ces aides et à hauteur de quels montants?

Ces quelques réponses précises seront peut-être de nature à rassérer un secteur aujourd'hui en colère, désespéré, et qui ne parvient pas à comprendre pourquoi il doit agir dans l'illégalité pour continuer à exister.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je n'ai pas bien compris pourquoi toutes les questions ont été rassemblées. Si les miennes ont évidemment un lien avec la culture, elles n'ont pas la même tonalité que celle de l'interpellation de M. Dispa, même si je partage une partie de ses préoccupations.

Mes questions portent sur des aspects plus précis de cette problématique. Je m'empresse d'ajouter que les choses bougent et que la situation a évolué depuis le dépôt de ces questions.

Parallèlement aux mesures de déconfinement du secteur culturel qui seront mises en œuvre dès le 8 mai, une CIM Santé a proposé la mise sur pied de 30 événements tests destinés à objectiver scientifiquement l'influence d'une réouverture des secteurs culturels, sportifs ou encore de la jeunesse sur l'évolution de la pandémie. Un budget de 500 000 euros a été débloqué pour l'organisation de six événements tests en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le déconfinement de ces secteurs ne se concrétisera durablement qu'à mesure de la poursuite de la campagne de vaccination ainsi que de la diminution du nombre de patients atteints de la Covid-19 en soins intensifs. Cette annonce avalisée par le Codeco du 23 avril constitue néanmoins une véritable bonne nouvelle. À court terme tout d'abord, pour tous les acteurs culturels qui pourront enfin percevoir la volonté des autorités publiques d'accompagner leur déconfinement. Le but est en effet ici d'établir, objectivement et scientifiquement, l'impact sanitaire de la reprise de leurs activités, sans que ces événements tests – et c'est important – constituent un frein à une reprise prudente de ces mêmes activités.

Mais il s'agit aussi et surtout d'une bonne nouvelle à long terme, car nous devons avoir la capacité de tirer tous les enseignements possibles de la pandémie. Bien que personne ne le souhaite, il faut en effet nous prémunir des conséquences de potentielles futures pandémies, variants ou rebonds afin que la fermeture pure et simple d'un secteur, sans objectivation scientifique de son impact sanitaire, ne soit plus la solution à tout problème, ce qui laisse penser à ces secteurs que nous les traitons comme des variables d'ajustement.

Madame la Ministre, de quelle manière la collecte des données scientifiques issues de ces événements tests, qui peuvent donner des perspectives durables au secteur, sera-t-elle effectuée? Quel suivi le gouvernement y réservera-t-il?

En partant du principe que les événements tests seront organisés d'ici à la fin du mois de juin, qu'avez-vous prévu pour prendre connaissance le plus rapidement possible de leur impact sanitaire?

Selon quels critères les événements tests candidats ont-ils été retenus? Pouvez-vous ventiler votre réponse afin de mettre en évidence le nombre de tests par secteur concerné? Existe-t-il une diversité entre événements culturels, sportifs et à destination du secteur de la jeunesse?

Pouvez-vous préciser la répartition budgétaire pour chacun des événements organisés sous le patronage de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Dans l'hypothèse où un surplus budgétaire ne serait finalement pas utilisé, à quoi serait-il réservé?

J'en viens ainsi, Madame la Ministre, à ma deuxième question. Les rétroactes sont nombreux pour retracer l'évolution du secteur culturel au rythme des décisions du Codeco. Je me baserai donc sur la réunion de ce dernier en date du 23 avril dernier pour évoquer le principal enjeu pour la culture, à savoir la réouverture progressive du secteur, qui a été actée à la suite du premier assouplissement dans le cadre du Plan «Plein air». Dès le 8 mai, 50 personnes pourront assister à des événements à l'extérieur – je ne reviendrai pas sur les réelles perspectives que cela donne au secteur culturel, c'est évidemment beaucoup trop peu – alors qu'en juin, les événements à l'intérieur et à l'extérieur avec 200 personnes devront être autorisés.

Parallèlement à ces annonces, dans le cadre de la cinquième action *Still Standing for Culture*, plus de 100 institutions avaient annoncé une réouverture de leurs portes dès le 30 avril. Les assouplissements sont conditionnés à deux critères prépondérants: l'avancement de la campagne de vaccination et une diminution des taux d'occupation des soins intensifs par les patients atteints de la Covid-19. J'y ajouterai même un troisième, à savoir la prochaine réunion du Codeco du 11 mai prochain.

Dans l'intervalle, la presse s'est fait l'écho des aides actuellement en chantier et destinées au secteur culturel. À propos des aides destinées à la culture non subventionnée, vous avez déclaré avoir débloqué un montant de trois millions d'euros dans le cadre d'un appel à projets, à l'égard duquel les demandes reçues n'ont atteint que le montant de 1,8 million d'euros. Cela signifie qu'une décision doit être prise concernant le solde de 1,2 million d'euros. Concernant les aides destinées aux opérateurs subventionnés, un appel s'est clôturé le 21 avril. Cet appel permettait, d'une part, de majorer les subventions jusqu'à 20 %, et d'autre part, d'activer la cellule de veille pour ceux qui seraient davantage touchés par la crise.

Madame la Ministre, une concertation avec le secteur culturel en vue d'une adaptation du plan que ses opérateurs et opératrices avaient défendue a-t-elle été organisée? Si oui, qu'en est-il ressorti?

Avez-vous pris une décision concernant le solde de 1,2 million d'euros représentant la part du budget alloué à la culture non subventionnée, qui ne sera pas attribué en raison de la demande inférieure au montant initial débloqué?

Pouvez-vous dresser un bilan de l'appel lancé à la culture subventionnée? Combien de demandes avez-vous reçues? À combien de reprises la cellule de veille sera-t-elle mobilisée? Quant à cette dernière, est-il également envisageable de la

mobiliser pour les opérateurs et les opératrices de la culture non subventionnée?

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Trois de mes questions ont été regroupées: celle sur les tests, celle sur les conséquences du Codeco et celle sur les actions de *Still standing for Culture*, j'ai donc 45 minutes pour vous exposer mon point de vue! Je souhaiterais que nous prenions le temps de débattre correctement de ces sujets aujourd'hui. Il s'agit tout d'abord de réitérer la nécessité de poursuivre l'union francophone culturelle je viens d'entendre mes collègues s'exprimer ici, j'ai aussi entendu les membres de mon parti exerçant à différents niveaux de pouvoir – pour que la culture soit prise en considération dans cette crise.

Je constate aujourd'hui que, par leurs propos francs et directs d'élus, M. Dispa, Mme Pavet, M. Hardy, M. Gardier, demandent une telle prise en considération. Celle-ci n'a pas encore réellement eu lieu, même si quelques avancées ont été enregistrées. En effet, la Belgique, francophone et flamande, a maintenu l'ouverture d'une série d'activités culturelles pendant la crise, mais c'est insuffisant. Le Codeco du 23 avril est donc bien un échec, non seulement pour tous les acteurs culturels mais pour l'ensemble de la société.

Dans le programme d'Ecolo, notre volonté de transition et d'implication des citoyens passe par une vitalité culturelle. Nous devons, en tant qu'acteurs politiques, pouvoir constater les échecs et continuer à nous battre, avec nos différences et sans nous écharper, car le secteur n'aura rien à gagner de nos confrontations. J'essaierai donc de faire le maximum.

Concernant les actions du mouvement *Still standing for Culture* qui ont lieu actuellement, 80 représentations ont eu lieu ce week-end et une quarantaine d'autres auront lieu dans le courant de la semaine. Je suis évidemment scandalisé que certaines aient été arrêtées sur ordre de police. Je suis effrayé de voir que certains élus locaux ont découragé certains organisateurs. Il faut laisser l'expression se faire! On peut me reprocher que je tiens de tels propos en tant que parlementaire, mais ce sont les valeurs que nous défendons dans nos politiques culturelles. Les opérateurs culturels, à qui on confie le soin de pouvoir diffuser l'expression culturelle, construisent cette parole citoyenne. Aujourd'hui, sur les 80 opérations culturelles qui ont eu lieu ce week-end, 75 se sont bien déroulées.

Le fait que ces opérations se soient déroulées correctement, parce que certaines personnes regardent ailleurs, est une victoire démocratique. Et je remercie ces personnes. J'étais présent lors de trois opérations ce week-end. Ces trois événements ont été organisés avec des protocoles sanitaires impeccables, calqués sur ceux que nous avons défendus, parfois même encore plus stricts que ceux-ci. J'ai assisté à des spectacles qui ont fait rire des enfants et leurs parents, ce qui n'était

plus arrivé depuis un peu plus d'un an, ainsi qu'à un autre sur l'amitié, qui pose la question de savoir si les bulles nous permettent encore de discuter avec nos amis autrement qu'à travers un écran. Un autre événement portait sur la nécessité de se faire vacciner ou non.

J'ai assisté à des spectacles qui participent à la citoyenneté. Nous en avons besoin pour déployer la vaccination et susciter l'adhésion aux différentes mesures. Une opération culturelle de petite ampleur qui s'organise avec des protocoles sanitaires rigoureux, où les risques sont mesurés, est utile à la démocratie. Je n'appelle pas à faire tout et n'importe quoi. Je souhaite une reprise de la culture encadrée par des protocoles sanitaires clairs, qui permettent la tenue de spectacles et d'actions culturelles nécessaires en termes d'apports mental et physique, qui nous donnent la possibilité de bouger, de rire, d'exulter. Restons conscients que les hôpitaux connaissent encore des difficultés et qu'à chaque fois que des personnes sont rassemblées, que ce soit dans un magasin, dans un métro ou dans une salle de spectacle, il est nécessaire de tenir des distances de sécurité.

Ce que je ne supporte plus, c'est le poids que la culture doit porter. C'est pratiquement le dernier secteur qui n'est pas totalement rouvert aujourd'hui. Je suis heureux que les ministres de mon parti, M. Gilkinet et Mme Linard, l'aient clairement exprimé avant le Codeco. Je regrette que d'autres ne l'aient pas fait. M. Dispa parle d'impuissance. Je n'aime pas l'utilisation de ce terme en politique. Ce qu'il nous faut voir aujourd'hui, c'est la force du secteur culturel. Le mouvement *Still standing for Culture* va au-delà de la culture: il remet en question tous les cadres sociétaux.

Ils nous interpellent sur les oubliés de la crise, ceux qui ont besoin d'un micro pour se faire entendre. Quand, place de la Monnaie, déferlent les discours des travailleurs du sexe ou d'autres professions oubliées, nous devons savoir que ce sont les acteurs culturels qui organisent ces prises de paroles. Notre démocratie ne peut exister que si chacun peut s'exprimer et être entendu. J'insiste sur le fait que le mouvement *Still Standing for Culture* s'ancre dans les valeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les droits culturels inscrits dans la législation et les droits à la liberté d'expression. En réalité, les participants à ce mouvement font ce pourquoi nous les subventionnons. Il est important de dire. Loin de moi l'idée de défendre qu'on peut faire n'importe quoi, mais il nous faut agir pour permettre à la culture de continuer à exister.

J'ai évoqué le poids insupportable qui pèse sur la culture. Pendant des années, Ecolo s'est battu pour revoir la question du productivisme ainsi que du consumérisme et orienter davantage notre société vers une société de services. C'est un combat de longue haleine, accéléré par la crise. Je

le dis et le répète, il est insupportable de laisser les magasins ouverts alors que l'accès aux salles de spectacle est interdit. Aujourd'hui, je constate que des représentants de la majorité et de l'opposition doivent réaffirmer notre besoin de culture pour des raisons sociétales. Cela dépasse le cadre de la culture. La question est beaucoup plus large et va au-delà de la seule survie des travailleurs de la culture. Nous devons gagner l'adhésion de la population en gagnant l'adhésion des représentants de la culture. Cela me paraît essentiel.

Le message porté par cette mobilisation est aussi de construire l'avenir, de lutter contre le productivisme et contre une société qui écrase les gens, en exigeant d'eux trop de travail, ce qui mène à une perte de sens, des dépressions, un désintérêt pour la parole de l'enfant et du citoyen. En fait, aujourd'hui, une partie de la population nous dit ne plus vouloir de la société édiflée après les Trente Glorieuses. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de rebattre les cartes, même si c'est difficile. Je fais simplement le constat que le mouvement *Still Standing for Culture* a un poids culturel important pour la Fédération Wallonie Bruxelles. Il laissera des traces.

Lorsque nous adopterons de nouveaux décrets, nous y repenserons, car nous sommes dans un tournant et nous devons en prendre conscience. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit pouvoir le marquer et l'unité francophone peut se trouver ici! Nous pensons que la culture se construit entre citoyens et non pas avec une culture descendante, écrasante ou consumériste. La culture est participative!

M. Dispa a abordé la question des tests et je voudrais aussi y revenir. J'ai eu la chance de pouvoir m'inscrire pour aller voir la pièce «Jonathan» au KVS. Ce magnifique spectacle nous permet de faire catharsis sur la crise puisqu'il parle de notre humanisation face aux protocoles sanitaires. Je voudrais simplement vous témoigner que ces événements tests sont difficiles à vivre. J'y étais présent, il y avait peu de gens dans la salle et il y avait une chape. Nous avons senti que la culture était emprisonnée et que nous n'avions pas la liberté d'expression.

Je pense que ces événements tests sont nécessaires, mais que ce ne sont pas des opérations culturelles. Ce sont des opérations qui nous permettent de mesurer d'un point de vue sanitaire ce qu'il se passe. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut tester partout dans la société. C'est parce que les acteurs culturels en sont conscients et savent qu'ils doivent influencer qu'ils demandent aussi ces événements tests. Ils doivent pouvoir dire qu'ils sont les premiers à pouvoir rouvrir! Je soutiens ces événements tests mais ils ne constituent pas des activités culturelles et ne doivent pas être des préalables à la réouverture. La réouverture aura lieu dans tous les cas et il faut qu'elle ait lieu.

Ces événements tests sont une étape, un maillon. Cela fait six mois que nous y travaillons, comme l'a rappelé M. Dispa. Nous avons commencé à y travailler en janvier et aujourd'hui des opérateurs sont en mesure de proposer ces événements tests. C'est bien, il faut le faire, il y aura d'autres épidémies et il faut pouvoir investir. Ces investissements ont, par ailleurs, un objectif de durabilité.

Avoir une vision systémique de la crise est important en culture, dans les transports en commun et dans les magasins. Mais, prenons nos responsabilités et montrons que les acteurs culturels sont capables de se repenser notamment par rapport à la crise et aux risques existants. Nous savons que plusieurs expériences existent dans plusieurs pays, utilisons-les et multiplions d'autres expériences, mais poursuivons-les.

Enfin, le Codeco a généré de nombreuses déceptions qui nous ont pris dans les tripes en tant que parlementaire. De nombreux collègues pensent que l'occasion a été ratée. C'est difficile à encaisser, mais nous devons aussi faire face à des positions divergentes. Nous voulons pouvoir continuer à travailler dans une Belgique unie. Nous devons aujourd'hui prendre conscience du fait qu'il faut continuer à influencer et faire comprendre qu'il n'est pas dangereux de se rendre à un événement. Nous avons besoin de cette union francophone et d'aller vers nos partenaires voisins pour leur dire pourquoi c'est si important.

Quelle est votre opinion sur la mobilisation du *Still standing for Culture*? Comment y réagissez-vous? Avez-vous rencontré les secteurs sur cette mobilisation? Avez-vous partagé votre impression? Avez-vous entendu leurs propos? Pouvez-vous confirmer que les opérateurs culturels subventionnés ayant décidé de participer à la mobilisation ne souffriront pas d'une retenue de subvention? La Fédération Wallonie-Bruxelles doit maintenir cette subvention en tant que signal pour les opérateurs locaux et les autres. Il n'est pas question de parler de punitions contre des gens qui mènent des actes de résistance logiques, nécessaires et démocratiques.

Avez-vous pris connaissance du jugement rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, le 27 avril 2021, lié à l'organisation de concerts par le guitariste Quentin Dujardin dans l'église de Crupet? D'après ce jugement, on peut se réunir à quinze, c'est une bonne nouvelle. Certains policiers ont estimé qu'il y avait un certain flou dans une réunion à quinze. Quelle est votre réaction?

J'aimerais être informé sur l'organisation d'événements tests au regard des décisions du Codeco. Nous avons parlé de six projets en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sont-ils bien intégrés dans cet accord fédéral? Avez-vous connaissance d'autres projets culturels sur d'autres fonctions, qui voudraient faire de même et qui ne sont pas encore pris en considération? Aujourd'hui, avez-

vous une liste de ces six événements tests? Si oui, pouvez-vous nous la transmettre? Par ailleurs, comment envisagez-vous l'articulation de ces événements tests avec l'organisation que d'autres secteurs pourraient mener? Sur le plan culturel, nous pouvons aussi défendre l'idée qu'il faut mener d'autres opérations de ce type dans d'autres endroits. C'est un combat qui mériterait d'être soutenu.

À la suite du Codeco, j'ai une question dont nous n'avons presque pas parlé. Quelques avancées ont été obtenues, notamment en termes d'éducation permanente. Je pense aux petits ateliers créatifs, aux rassemblements volontaires, à toutes ces petites initiatives sur le territoire mais qui ont un réel impact sur l'ensemble des politiques culturelles.

Un centre culturel peut-il aujourd'hui réunir un atelier de quinze ou vingt personnes? Comment peut-il les organiser? À l'extérieur ou à l'intérieur? Comment la reprise de la culture participative peut-elle avoir lieu? Cette question a toute son importance. Pour obtenir l'adhésion du public, il faut que les gens se parlent. L'éducation permanente doit aussi pouvoir continuer à exister. C'est également vrai pour les formations, pour les groupes de théâtres amateurs. Pouvez-vous nous confirmer des avancées dans ce sens? Si oui, avec quelles mesures? Quelle est votre position par rapport aux décisions du dernier Codeco? Comment poursuivre le travail dans la situation que vous connaissons?

Comme je l'ai dit au ministre Jeholet, j'appelle le gouvernement à inscrire les réouvertures protocolaires à l'ordre du jour du Codeco du 11 mai. Soutenez-vous celles et ceux qui pointent les risques psychosociaux? Je ne sais pas si nous avons encore un ministre fédéral de la Santé. En tout cas, je ne l'entends jamais parler de santé mentale. Y a-t-il des experts qui prônent la réouverture du secteur culturel, notamment pour lutter contre les risques psychosociaux? Les hôpitaux qui traitent les affections psychologiques sont saturés, de même que les antennes pour enfants. Ne pourrions-nous pas nous appuyer sur ces données?

Concrètement, avez-vous eu écho des chiffres et analyses qui justifient les décisions prises au Codeco? Un expert a-t-il affirmé et démontré que l'organisation de spectacles dans des salles de cent personnes portant des masques et respectant la distanciation physique représentait un danger sanitaire? Il faut arrêter de faire porter le poids de la crise sur les épaules des opérateurs culturels. Si les chiffres des hospitalisations sont peu encourageants, je rappelle que les risques encourus dans les salles de spectacle sont mesurés.

Quelle en est votre analyse? Comment mesurez-vous cette décision? Il me semble important d'entreprendre le plan «Plein air» et, à tout le moins, d'assurer des événements de cinquante

personnes. Le printemps culturel, lui, a commencé, et s'est déroulé sans anicroche pour les 130 opérateurs qui ont participé à ce *Still standing for Culture*. En tant que parlementaires, nous devons prendre acte du fait que cette mobilisation a lieu d'être et ne crée pas de heurts sociétaux.

**M. Maxime Hardy (PS).** – Ce week-end, un peu partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, ont eu lieu de nouvelles actions dans le cadre de «*Still standing for culture*». Les acteurs du monde culturel ont une nouvelle fois tenu à rappeler l'absolue nécessité de rouvrir les lieux culturels. Les actions qui ont été menées ont aussi confirmé le soutien que le public accorde aux acteurs culturels ainsi que son envie manifeste de pouvoir retourner dans les lieux culturels que sont théâtres, cinémas, salles de concert.

Ces manifestations se sont tenues dans le strict respect des règles sanitaires, une façon de prouver à nouveau que les protocoles de réouverture sont réalistes, réalisables et sûrs. Il faut saluer ces acteurs et le public pour leurs engagements à prouver dans le calme qu'il est possible et urgent de déconfiner le secteur culturel. Il faut aussi saluer les autorités locales et les zones de police qui ont été, dans la très grande majorité des cas, bienveillantes à l'égard de ces initiatives et qui ont permis leur déroulement sans application d'un cadre légal trop strict.

Au sein de l'ensemble des niveaux de pouvoir, le PS a travaillé afin d'apporter une réponse cohérente dans les différents mécanismes d'aides apportées au secteur de la culture. À ce sujet, je rappelle le travail accéléré par Pierre-Yves Dermagne, vice-premier ministre et ministre fédéral de l'Économie et du Travail, sur le statut d'artiste afin d'apporter une réponse à court et long termes, mais aussi pour déterminer les modalités d'adaptation du chômage pour cas de force majeure ou encore les aides adoptées pour les travailleurs indépendants. La Région de Bruxelles-Capitale a octroyé plus de 8 millions d'euros d'aides spécifiques telles que les primes de fermeture, les primes pour le secteur événementiel et le secteur culturel. La Région wallonne a débloqué près de 15 millions d'euros pour les intermittents dans le cadre de ses compétences. Cependant, à la suite d'un avis du Conseil d'État, la Région de Bruxelles-Capitale n'avait pas pu octroyer les mêmes aides aux intermittents. Or, le gouvernement est en train de travailler, par l'intermédiaire des centres publics d'action sociale (CPAS), pour octroyer le plus vite possible les montants qui sont nécessaires aux personnes dans le besoin. L'aspect intermittent de l'activité d'artiste est difficile à déterminer et cela prouve une fois de plus qu'il faut élaborer un statut d'artiste qui prenne en compte cette particularité.

Madame la Ministre, à de nombreuses reprises, vous nous avez exposé les vagues d'aides successives octroyées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons eu

l'occasion d'en débattre de manière détaillée au sein de notre commission. On peut estimer que ce n'est pas suffisant ou bien que les orientations décidées méritent réflexion. Cependant, il faudrait être aveugle pour ne pas voir que le soutien des pouvoirs publics est continu et s'inscrit dans une politique menée avec les autres niveaux de pouvoir. Je tiens à vous rassurer, Monsieur Segers: notre groupe reste du côté des solutions et de l'union des forces.

Madame la Ministre, les événements tests encadrés par les autorités pour évaluer le risque et la maîtrise de la propagation de la Covid-19 dans le secteur événementiel seront au nombre de 30 durant les mois de mai et juin. Quel est l'état d'avancement des concertations en cours à ce sujet? Outre celui de Spa, quels sont les cinq autres événements pilotes qui ont été retenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans quels délais ces événements auront-ils lieu? Comment les résultats de ces expériences seront-ils communiqués et débattus?

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Comme plusieurs des orateurs précédents l'ont déjà expliqué avant moi, la réouverture de la culture n'est pas prévue. Le 23 avril dernier, le Codeco a engendré une déception supplémentaire, une de plus. Pour la première fois, il devait se consacrer à la réouverture des lieux culturels après treize mois sans jamais parler de culture depuis le début de la crise sanitaire. Lors de sa dernière réunion, le Codeco s'est révélé être contre la culture, ses travailleurs en lutte et en souffrance depuis plus d'un an, contre le public qui commence à sérieusement perdre patience, ce que nous comprenons au regard de l'incohérence de toutes les mesures prises, et finalement contre l'avis des experts favorables à une reprise et à une réouverture cadrées des lieux culturels.

La colère est grande et légitime. Le secteur avait pourtant avancé une revendication claire et mesurée: 200 personnes à l'extérieur et 100 personnes à l'intérieur, et ce, dès le mois de mai. Le PTB a soutenu cette proposition. Tous les partis de la majorité de notre Fédération y étaient eux aussi favorables, tout comme les trois ministres de la Culture. De cette promesse que nous avons bien entendue avant la réunion du 23 avril, il ne restait rien à la sortie. C'est en effet tout l'inverse qui a été décidé. Nous nous posons de sérieuses questions sur la manière dont les décisions sont prises au sein de ce Codeco. La décision est aussi étonnante que révoltante au regard de ce qui avait été annoncé, majoritairement, juste avant.

Dans la presse, vous avez, Madame la Ministre, pointé du doigt le ministre-président de la Région flamande, Jan Jambon. Quelques jours après la réunion du 23 avril du Codeco, le quotidien «*La Dernière Heure-Les Sports*» a publié un article intitulé: «*Jan Jambon, le bouc émissaire trop idéal du groupe Ecolo*». Il nous semble en effet un peu facile de prétendre qu'un homme

puisse être responsable à lui tout seul de l'abandon d'une promesse collective en faveur de la réouverture du secteur culturel. Existe-t-il un expert qui a dit non? Outre cette question, j'imagine très mal qu'un tel scénario puisse se dérouler ainsi au Codeco: un expert dit non et toutes les promesses faites auparavant s'annihilent aussitôt. Dans l'article précité, nous avons également appris que le ministre-président de la Région wallonne, Elio Di Rupo, avait lui aussi fait blocage à la réouverture des lieux culturels.

J'ai entendu un appel à l'union francophone culturelle, mais il semble qu'il y ait des blocages provenant des deux Régions. J'espère que le débat ne sera pas communautarisé dans notre Assemblée. En revanche, il est temps de faire la lumière sur les décisions prises depuis plusieurs mois par le Codeco, sans aucune transparence, alors qu'elles concernent l'ensemble de la population. C'est inadmissible! J'espère que vous pourrez nous expliquer ces décisions et nous dire qui a choisi de bloquer la reprise du secteur et la réouverture des lieux culturels. La manière dont les décisions sont prises au Codeco pose question d'un point de vue démocratique.

Comment se fait-il que, le 23 avril, le Codeco n'ait pas permis la réouverture des lieux culturels dès le mois de mai, alors que, dans leur majorité, les partis représentés au sein de ce Comité étaient censés y être favorables? Qu'allez-vous prôner lors de la prochaine réunion du Codeco? Vous semblez dire que vous aurez les mêmes demandes. Espérons que les résultats seront différents! Comment allez-vous procéder pour obtenir un meilleur résultat et pour que ces promesses ne soient pas vaines?

De plus, les aides actuelles accordées au secteur sont insuffisantes et vous n'avez pas annoncé d'aides supplémentaires depuis décembre 2020. Pour être indemnisés, les opérateurs doivent faire état des dernières pertes qu'ils ont pu enregistrer partiellement, c'est-à-dire celles du mois de février pour opérateurs non subventionnés et celles du mois de mars pour les opérateurs subventionnés. Comment se fait-il qu'ils ne soient pas indemnisés à la hauteur de leurs besoins depuis le début de cette crise qui s'éternise, alors qu'ils n'ont pas l'autorisation de rouvrir?

La semaine dernière, le PTB a une fois de plus interpellé le ministre-président wallon à propos des aides destinées aux travailleurs intermittents, aides qui n'ont toujours pas été octroyées. Après un an de crise, 15 millions d'euros ont finalement été promis mais aucun intermittent wallon n'a encore perçu le moindre euro. Ces intermittents sont les seuls en Belgique à ne pas avoir reçu d'aide directe. Le dossier traîne.

Monsieur Hardy, vous dites que vous faites au plus vite. Il est tout de même hallucinant que, treize mois après le début de la crise, nous sachions juste, à l'heure actuelle, de quelle manière

les aides vont être distribuées. Vous évoquez un blocage quant à la définition d'un intermittent. La concertation doit avoir lieu aux différents niveaux de pouvoir, mais aussi au sein de votre parti puisqu'à Bruxelles, dès la première vague, la définition d'intermittent était apparemment connue, ce qui paraît plus compliqué en Wallonie.

Une autre question se pose, Madame la Ministre, à propos de la concertation avec les autres niveaux de pouvoir au sujet de la culture. Où en est ce dialogue? Vu le prolongement du confinement du secteur culturel, de nouvelles aides sont-elles prévues au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Ma deuxième question concerne l'occupation des lieux culturels. Depuis des semaines, face aux injustices, le secteur culturel se mobilise avec une superbe combativité. Le Théâtre national a d'abord été occupé, puis La Monnaie et le théâtre de la Balsamine. Le collectif d'occupation de La Monnaie est toujours actif malgré sa dissolution annoncée le 18 avril. Ce jour-là, il a fait preuve d'une belle résistance, soutenu par un public beaucoup plus large que celui des travailleurs de la culture eux-mêmes. Le collectif a obtenu le maintien de sa tribune quotidienne. Elle est devenue un lieu d'expression pour toutes celles et tous ceux qui ne sont pas entendus voire qui sont oubliés par les différents gouvernements depuis le début de la crise sanitaire.

J'aimerais aussi saluer la cinquième édition de «*Still Standing*» à laquelle a participé près d'une centaine de lieux culturels. Certains d'entre eux ont pris de gros risques en se déconfinant du 30 avril au 8 mai. Finalement, ils ne font qu'appliquer ce que la majorité des partis proposait pour le mois de mai. Malheureusement, ils doivent le faire sans soutien. J'ai pu entendre de la part d'un participant à «*Still Standing*» que ce sont les gouvernements qui sont les seuls responsables de cet «autodéconfinement». C'est tout à fait exact.

Madame la Ministre, je vous ai entendue à deux reprises à la radio être interrogée au sujet de ces occupations. La question était claire: «Est-ce que vous soutenez ces occupations?». Pourtant, votre réponse n'a jamais été limpide. Vous dites: «Je les comprends.» Entre cette déclaration et «Je les soutiens» ou encore «Je mets des choses en place pour les soutenir», il y a un fossé. Je souhaite donc avoir un éclaircissement à ce sujet. Vous êtes restée silencieuse au sujet de ces occupations, de leur soutien et des descentes de police dans certains lieux culturels.

Les membres du collectif de La Monnaie ont pu rencontrer la ministre des Institutions culturelles du gouvernement fédéral le 22 avril dernier pour lui faire part de leurs revendications. Avez-vous reçu les occupants des lieux culturels?

Le collectif de La Monnaie demande que soient rouverts tous les lieux culturels et qu'on

leur donne les moyens de le faire dans le respect des normes sanitaires. Il exige également un refinancement massif et structurel du secteur culturel et des indemnités suffisantes pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la culture. Il parle aussi d'aides directes. Que répondez-vous à ces revendications qui vont au-delà de la réouverture?

Ensuite, on se demande pourquoi la crise dure tellement longtemps. La réouverture est toujours reportée. Pourquoi n'entendons-nous pas ici plus de réflexions sur ce qui permettrait objectivement aux lieux les moins sûrs de rouvrir? Le 12 avril 2021, trois experts ont publié une carte blanche dans le journal «*Le Soir*» intitulée «*Il est temps d'adapter notre stratégie*». Ils préconisent une réouverture des lieux de contact, y compris culturels, avec «des dispositifs de ventilation, des dispositifs de désinfection d'air, des filtres EPA, des détecteurs de CO2, des protocoles de circulation pour éviter la transmission aérogène dans les lieux clos».

Une étude allemande réalisée en novembre dernier témoigne du caractère décisif de la ventilation pour lutter contre l'aérosolisation et donc la propagation de la Covid-19 dans des lieux publics et clos. Nous pensons qu'aider les lieux culturels à devenir «*Covid-safe*», notamment en améliorant leur ventilation, permettrait de donner des perspectives à long terme. On a pu entendre des spécialistes parler de très long terme, c'est-à-dire au-delà de cette pandémie, pour des questions de santé publique et pour prévenir d'éventuels nouveaux virus.

Évidemment, de telles installations demandent un investissement conséquent. Certaines salles qui en ont les moyens y ont déjà procédé. Les petites structures ne peuvent toutefois pas forcément assumer ces coûts. Pour résoudre ce problème, les experts proposent que les pouvoirs publics soient investis de la responsabilité de conseiller, soutenir et vérifier la conformité «*Covid-safe*».

Pour rappel, au terme de sa dernière réunion, le Codeco a annoncé que les événements culturels en intérieur ne seraient pas autorisés avant juin avec des jauges faibles et que cette autorisation serait conditionnée à l'avancement de la campagne de vaccination et à la réduction du taux d'occupation des soins intensifs.

Actuellement, de quelle manière les lieux culturels peuvent-ils savoir si leurs installations sont suffisamment sécurisées d'un point de vue sanitaire? Des analyses comme celles réalisées au KVS, le théâtre royal flamand, sont-elles envisagées? La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle se charger de les mettre en œuvre?

Avez-vous fait un état des lieux des moyens nécessaires pour équiper les lieux culturels de manière à les rendre «*Covid-safe*»? Avez-vous prévu de débloquer un fonds pour les structures

qui ne sont pas équipées et qui n'ont pas les moyens de le faire? Dans l'affirmative, quel serait son montant et quand serait-il débloqué?

**M. Christophe Magdalijs (DéFI).** – La situation est très complexe. Je salue le fait que nous ayons joint les questions posées à ce sujet, car les secteurs culturels attendent justement une réponse claire et transversale de la part du gouvernement. En effet, les dispositions prises peuvent paraître nébuleuses pour ceux qui ne participent pas au Comité de concertation (Codeco) ou ne siègent pas dans des instances directement amenées à négocier les mesures. Le secteur culturel fermé n'entrevoit aucune perspective, à l'image des arts de la scène, qui regrettent le flou entourant leur situation. De plus, le risque de devoir s'adapter à des conditions et des protocoles très stricts rend la perspective de rebondir extrêmement ténue.

Dans ce contexte difficile, la communication du gouvernement nous est apparue compliquée à suivre. De votre côté, Madame la Ministre, vous avez d'abord souligné le fait que la réunion était une occasion manquée. Vous avez également confirmé le soutien marqué par tous les ministres de la Culture aux propositions communes du secteur de la culture. Plus tard, vous avez incriminé le ministre-président flamand et marqué votre étonnement de voir l'intéressé proposer le report d'une partie du plan établi avec la participation de l'*Event Confederation*. Au final, vous émettez beaucoup de messages qui vont dans différentes directions, mais qui n'ont en tout cas pas le bénéfice de la clarté!

Les échos issus de la presse et d'ailleurs sont unanimes: la culture et les événements de grande ampleur subissent le *statu quo* et restent dans un régime de fermeture. Ces décisions minimalistes du Codeco ont pourtant été justifiées par le ministre-président de votre gouvernement, qui a notamment évoqué la situation très préoccupante des hôpitaux. Ceux-ci sont effectivement en grande détresse, mais une telle situation n'a pas empêché d'autres pays européens d'avancer, notamment sur les événements tests. Les signaux venus de l'étranger sont positifs: par exemple, les premières conclusions des tests lancés aux Pays-Bas relèvent seize contaminations pour 100 000 participants. De même, lors d'un concert à Barcelone, sur 5 000 personnes, une poignée de contaminations ont été enregistrées.

Plusieurs processus sont encore en cours, comme au Théâtre royal flamand (KVS, *Koninklijke Vlaamse Schouwburg*), qui a avancé sur ses premiers événements.

J'ai moi-même exprimé dans certains médias ce sentiment d'être toujours à la traîne en Belgique, de se contenter de regarder les progrès réalisés à l'étranger. Certains développements ont même permis des réouvertures, comme aux Pays-Bas, où 500 lieux culturels auraient rouvert leurs portes en dépit des conditions difficiles. Dans ce

contexte comparatif, l'envie d'y voir clair est forte, raison pour laquelle les questions parlementaires affluent, même si certains de mes collègues évoquent des circonstances atténuantes alors que d'autres essaient d'y voir vraiment clair.

Lors de la réunion du 23 avril, quels arguments ont-ils convaincu le Codeco de ne pas procéder au plan de déconfinement progressif proposé par le monde culturel? Pour quelles raisons n'avancions-nous pas? Comment expliquer que le ministre-président flamand ait pu reporter une partie du plan alors que plusieurs personnes au sein du Codeco avaient émis un avis contraire? Vous vous dites minorisés, mais quelle est la majorité qui impose ce blocage? Qui bloque le lancement des événements tests et les réouvertures encadrées? Vous affirmez que tous les ministres de la Culture ont marqué leur accord, mais comment l'ont-ils signifié? Dans quel contexte? Comment peut-on manger de la sorte la parole qu'on a donnée?

Quel est le calendrier des événements tests en Fédération Wallonie-Bruxelles? Vous avez évoqué le suivi qui allait être opéré par des experts. Quand allons-nous pouvoir en tirer des conclusions? Vous avez aussi affirmé que les opérateurs culturels subventionnés qui ouvriraient leurs portes dans le cadre de la campagne «*Still standing for culture*» ne seraient pas sanctionnés. Combien d'opérateurs subventionnés ont-ils fait ce pari et seront donc sous votre protection? C'est encore sans compter ceux qui ne sont pas subventionnés et qui sont les grands perdants de cette crise.

Le ministre-président flamand s'est aussi dit ouvert, dans une sorte de menace, à l'adoption de mesures différentes selon les Régions. Évidemment, il fait cette déclaration parce que la situation serait meilleure en Flandre, comme toujours. Mais quelle est la marge de manœuvre dont dispose notre gouvernement? Vous aussi, vous pouvez opter pour des mesures différenciées et avancer à un rythme à la fois sécurisé et porteur d'avancées et de perspectives pour le monde culturel!

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – Je salue le professionnalisme des secteurs culturel et événementiel qui, le 18 avril dernier, ont présenté aux gouvernements régionaux et fédéral, ainsi qu'au commissaire du gouvernement fédéral en charge de la gestion de la crise du coronavirus, un plan progressif de déconfinement de la culture. Ce plan tenait compte de l'évolution de la situation sanitaire du pays et de l'avancement du programme de vaccination.

Le plan soutenu par les fédérations culturelles et l'*Event Confederation* propose d'autoriser, à compter du 8 mai, des événements rassemblant 200 personnes à l'extérieur et 100 personnes à l'intérieur. Quatre autres phases sont exposées, augmentant chacune progressivement les jauges jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, date à

laquelle le secteur espère une levée complète des mesures afin d'assurer la rentabilité des événements organisés.

Les auteurs de ce plan ont précisé que les paramètres appliqués sont basés sur des données fournies par les virologues et le commissaire du gouvernement fédéral en charge de la gestion de la crise du coronavirus. Ce plan de déconfinement, qui se veut progressif, repose sur la volonté d'allier les impératifs sanitaires en vue d'éviter une nouvelle offensive de l'épidémie et les conditions d'une relance durable des activités.

Malheureusement, le Codeco tant attendu du 23 avril dernier a refusé la mise en œuvre de ce plan, préférant s'en tenir aux mesures précédemment décidées, à savoir une autorisation des événements en extérieur rassemblant 50 personnes au plus.

Madame la Ministre, les enjeux sont immenses, tant sur les plans humain, social et économique, que culturel. En Belgique, la culture représente quelque 250 000 emplois. En outre, elle représente un pan entier de notre économie. Le secteur se sent injustement traité par rapport aux autres, car il a démontré, notamment grâce à des études scientifiques, que les risques de contamination dans les lieux culturels sont dix fois inférieurs aux risques rencontrés dans un supermarché.

Madame la Ministre, vous avez exprimé votre déception, voire votre incompréhension face à la situation. Vous avez dit ne pas avoir été entendue dans vos demandes. Quelles étaient précisément vos demandes lors de la dernière réunion du Codeco? Aviez-vous envisagé des scénarios alternatifs, le cas échéant? Avez-vous, depuis lors, obtenu davantage d'informations sur les raisons qui ont motivé la décision de ne pas avancer sur le plan de réouverture culturelle?

La culture non subventionnée est frappée de plein fouet et demande de l'aide. Pouvez-vous nous donner des éléments d'information sur de nouvelles aides dédiées à la culture non subventionnée, en sus des 3 millions dédiés à ce secteur?

Comment contenir le risque lié à des ouvertures désorganisées des lieux de spectacle qui avaient été annoncées et qui ont été organisées entre-temps? Environ 80 lieux culturels avaient affirmé qu'ils ne respecteraient pas la décision prise par le Codeco. Vous avez dit comprendre la volonté de porter une revendication sociétale et soutenir l'expression d'un message et d'un débat essentiel. Quelles sont les formes de dialogue que vous entretenez, afin de progresser concrètement dans le redémarrage plus rapide des spectacles en intérieur et en extérieur?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Votre interpellation et vos questions brassent largement les problématiques de la ges-

tion de cette pandémie. Je structurerais mon propos en trois temps: le premier sera relatif au dernier Codeco et à la mobilisation du secteur; le deuxième fera le point sur le lancement des événements tests; le troisième fera l'état des lieux des dispositifs de soutien prévus pour le secteur, même si d'autres questions en commission reviennent sur ce sujet.

Je répéterai à l'envi que le Codeco du 23 avril dernier a été une occasion manquée pour l'été. C'était une occasion manquée de donner enfin des réponses à un secteur qui attend la reprise depuis trop longtemps. Les festivals doivent s'organiser et imaginer le cas échéant des événements alternatifs à une autre échelle. Le rendez-vous a été manqué avec les travailleurs du monde culturel, mais aussi avec le public.

Je ne peux cependant pas vous laisser croire que rien n'a avancé lors de ce Codeco décevant. Chacun de ces Codeco est une occasion de faire un pas vers plus de culture, même quand ce pas est trop petit et trop lent. Plusieurs choses ont été confirmées, dont la possibilité de tenir des événements jusqu'à 50 personnes en extérieur dès la mi-mai et en intérieur un mois plus tard, ce qui permettra enfin la reprise des activités socioculturelles pour lesquelles nous avons fortement plaidé, en ce compris l'éducation permanente. Le Codeco a également donné des perspectives pour des événements allant jusqu'à 200 personnes en intérieur; entre-temps, nous pouvons enfin avancer sur les événements tests.

Pour ce Codeco comme pour les autres, mon travail est résolument engagé vers la formulation de propositions concrètes pour le déconfinement du secteur culturel, en lien étroit avec les premiers concernés. Quelques semaines avant ce «Codeco des perspectives pour la culture», le secteur culturel et événementiel s'était en outre fédéré. L'*Event Confederation* rassemble des organisateurs d'événements divers et variés ainsi que des professionnels de la logistique. Les fédérations francophones telles que l'Union de professionnels des arts et de la création – pôle travailleur.euse (UPAC-T), la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) et l'Association des centres culturels (ACC) s'y sont jointes. Ce rassemblement est unique et je tiens à les saluer pour cela. Ils ont réalisé, comme nous l'avions fait au mois de février, un plan de déconfinement progressif et réaliste basé sur les critères épidémiologiques utilisés par les virologues depuis des mois. Sur cette base, ils ont également entamé directement des discussions avec le commissariat Covid. Ils n'ont pas été découragés dans leur entreprise et ont même été motivés par l'annonce de ce Codeco spécial. Nous avons eu plusieurs moments d'échange avec l'*Event Confederation* et les fédérations du secteur culturel à la suite des différents avis rendus. Ces réunions ont toujours eu lieu avec les cabinets des ministres de la Culture des trois Communautés. L'objectif partagé était de donner

des perspectives claires au secteur. Nous étions aussi d'accord pour faire en sorte que les autorisations ne soient en aucun cas inférieures à celles de l'été dernier.

Concrètement, une réunion avec le commissariat Covid, le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) et les trois ministres de la Culture s'est tenue à mon initiative le lundi soir qui a précédé le Codeco. M. Jambon, Mme Weykmans et moi-même étions sur la même ligne.

Le mardi, à la suite d'une rencontre avec l'*Event Confederation*, le Premier ministre De Croo et le ministre fédéral de la Santé Vandembroucke, le GEMS faisait une contre-proposition qui était en deçà de ce que le secteur proposait, mais qui incluait des perspectives soutenables pour l'été. Cette contre-proposition a été discutée en inter-cabinet interfédéral, auquel mon cabinet ainsi que celui du ministre-président ont pu assister. Ils ont tous les deux défendu la proposition du secteur et apprécié la proposition du GEMS en pointant notamment la nécessaire attention à une reprise minime dès le mois de mai.

Le mercredi soir, les collaborateurs de mon cabinet ont encore eu une réunion avec les cabinets des ministres Jambon et Weykmans.

Nous avons aligné notre position en vue des réunions préparatoires au Codeco, qui se sont encore tenues toute la journée de jeudi. Durant cette semaine, j'ai tenu informés mes partenaires du gouvernement, ainsi que les différents partis politiques présents autour de la table, afin que tous soient correctement renseignés. Le contact étroit maintenu avec les représentants du secteur par le biais de l'UPAC-T m'a également permis d'être au courant de leurs démarches auprès des cabinets, que ceux-ci soient régionaux, fédéraux ou communautaires. Les soutiens étaient unanimes.

J'ai été étonnée de l'absence de décision prise par le Codeco, du changement de posture du ministre Jambon et du faible soutien que le ministre-président Jeholet et le ministre Gilkinet ont reçu lorsqu'ils ont défendu l'indispensable réouverture du secteur et abordé la nécessité d'apporter des perspectives pour l'été à un secteur fermé quasi sans discontinuer depuis plus d'un an. Certains ont laissé entendre qu'ils attendaient l'été pour obtenir davantage de perspectives. Cet argument me laisse perplexe. La colère et le désarroi du secteur sont légitimes. Les opérateurs de la culture ont l'impression d'avoir été balayés d'un revers de la main et je comprends leur position. Ma volonté de continuer à me battre pour eux et pour davantage d'accès à la culture pour des citoyens qui ont besoin des espaces de respiration qu'elle offre n'en sort que renforcée.

En vue du prochain Codeco, ma mobilisation reste en phase avec les attentes du secteur. Je poursuis mon travail avec le secteur culturel, je continue à me battre aux côtés des artistes et des opérateurs pour une réouverture progressive de la

culture. Hier après-midi, j'ai à nouveau rencontré les représentants de la culture et nous soutenons chacun à notre niveau le travail pour permettre aux activités culturelles de continuer à exister et offrir des espaces de respiration à la population, même en temps de crise sanitaire. Je continuerai à plaider pour de la cohérence dans la gestion de cette crise.

À ce titre, le jugement rendu par la Cour d'appel de Bruxelles ce 27 avril 2021 est très éclairant. Cette action en justice a été intentée par l'ASBL Ligue des droits humains (LDH), rejointe ensuite par son pendant néerlandophone et par l'artiste Quentin Dujardin. La demande au tribunal est importante puisqu'elle porte à titre principal sur l'interdiction pour l'État d'appliquer l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Sur cet aspect, la Cour d'appel ne s'est pas encore prononcée et prolonge les débats. Néanmoins, à titre subsidiaire, la Cour d'appel a donné gain de cause à la demande de Quentin Dujardin de lever l'interdiction d'organiser un spectacle dans une salle dans les mêmes conditions que celles autorisées dans un lieu de culte. Cette décision est salutaire, car elle reconnaît la discrimination subie par le secteur culturel, mais aussi parce qu'elle confirme que la liberté d'expression artistique est fondamentale. Cet arrêt peut maintenant faire jurisprudence et constitue un signal fort envoyé par la Cour d'appel à l'État belge. J'y vois le signal selon lequel il faut désormais passer à une gestion de risques qui tienne compte de la situation sanitaire et de la nécessaire cohérence des mesures. C'est ce que je défends et continuerai à défendre.

Je suis convaincue que les opérateurs culturels ont la capacité d'organiser des événements publics, en intérieur et en extérieur, de manière tout à fait sécurisée, responsable et respectueuse des contraintes sanitaires. C'est ce que propose le secteur culturel dans le mouvement «*Still standing for Culture*». Ce mouvement organise des manifestations et une mobilisation qui se conçoivent comme des actes artistiques et politiques de la part du secteur culturel. Il veut faire entendre sa voix et exprime son désaccord avec la manière dont est gérée cette crise. Ce week-end, ces actions ont été interrompues par la police à certains endroits du territoire. S'il est du rôle du bourgmestre de faire respecter la loi, les citoyens ont le droit de manifester leur désaccord. C'est pourquoi je ne pénaliserai pas financièrement les opérateurs culturels subventionnés qui ont manifesté.

En ces temps difficiles, il est question de soutenir les artistes, les techniciens, les intermittents et les opérateurs culturels. Il est inconcevable que je prenne des sanctions. Je n'ai pas encore rencontré personnellement les artistes et les personnes qui occupent La Monnaie, le Théâtre National ou la Balsamine, mais je reste évidemment attentive aux actions et revendications du

secteur. En revanche, mon rôle n'est pas de manifester auprès des artistes et des professionnels du secteur qui expriment leur désaccord avec la manière dont est gérée la crise sanitaire. Mon rôle est de soutenir le secteur culturel, notamment par des mesures permettant de faire face à l'urgence – dans le cadre de mon champ d'action –, mais aussi par des financements plus structurels et pérennes. C'est le cas particulièrement pour les secteurs culturels très peu soutenus jusqu'à présent par la Fédération Wallonie-Bruxelles: les arts plastiques, le conte, les arts forains, les arts du cirque et de la rue.

En ce qui concerne les événements tests, je ne reviendrai pas sur les rétroactes de leur lancement sur lequel mon cabinet travaille depuis le mois de janvier. Je ne reviendrai pas non plus sur les multiples écueils rencontrés depuis les décisions successives du Codeco. Pour cela, je vous renvoie à ma réponse donnée en réunion de commission du 21 avril dernier. Cependant, il est important de rappeler que ces expériences ont pour but de permettre d'aller plus loin que ce qui est actuellement sur la table dans le déconfinement de la culture. En outre, elles procurent des éléments scientifiques qui permettront d'assurer en toute circonstance – y compris dans des événements de plus grande ampleur – la sécurité des publics. Ce n'est en aucun cas un préalable à une réouverture progressive.

La CIM Santé a acté un processus de validation des événements pilotes. Ces événements, portés par le ministre compétent, doivent être introduits avec une série de pièces justificatives auprès du commissariat Covid. Celui-ci remettra un avis dans les quatre jours, sur la base duquel les ministres compétents, le ministre de la Santé et la ministre de l'Intérieur donneront ou non leur accord pour l'organisation desdits événements. Il a également fixé des conditions d'empreinte épidémiologique à respecter en fonction de la période à laquelle l'événement est organisé, de la situation sanitaire et de la situation dans les hôpitaux. C'est la raison pour laquelle il nous a été demandé de ne pas dépasser des jauges de 50 % au mois de mai. Ces jauges pourront augmenter dès le mois de juin. Il n'y a ni quotas ni répartition prédéfinie entre entités ou secteurs.

En ce qui concerne la culture, la Fédération Wallonie-Bruxelles vise à organiser six événements avec diverses modalités complémentaires. Le commissariat Covid est chargé de la bonne coordination des projets, en collaboration avec le cabinet du ministre-président. Les premiers résultats de l'étude menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous seront communiqués trois semaines après la tenue du dernier événement. Un rapport scientifique sera publié. Je ne manquerai pas d'en partager les conclusions avec vous en temps voulu. Le budget total dégagé par le gouvernement a pour but de prendre en charge les coûts de l'étude scientifique, de financer les

tests des participants et d'intervenir dans les frais de production des opérateurs. Ces frais feront l'objet d'une analyse au cas par cas en fonction des configurations des différents événements.

Comme vous l'avez certainement appris dans la presse, le premier de ces événements se tiendra le 7 mai à Spa sous la forme d'un concert assis en intérieur auquel assisteront plus de 220 personnes, soit une jauge de remplissage de 50 %.

L'évaluation des cinq autres événements n'ayant pas encore été finalisée par le commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique, je préfère ne pas encore en communiquer les modalités. Le dialogue avec le commissaire est continu afin d'organiser des événements pilotes qui amènent des enseignements scientifiques intéressants.

Enfin, les dispositifs proposés en 2020 pour soutenir le secteur ont été liquidés: le fonds d'urgence, l'appel à projets «Un futur pour la culture», l'achat massif de livres et les aides à la billetterie. Le nouveau dispositif de majoration de subventions a terminé son appel à remise des dossiers le 21 avril dernier. Je détaillerai les premières analyses dans la réponse à la question de M. Hardy qui porte spécifiquement sur ce sujet. L'appel «Un futur pour la culture» sera relancé. J'en préciserai aussi les modalités dans la réponse aux questions conjointes de MM. Lux et Hardy. Je proposerai bientôt le plan d'aide spécifique aux festivals des arts de la scène, de musique, de théâtre, des arts de la rue. J'envisage de relancer l'appel pour soutenir une partie du monde culturel non subventionné, qui participe lui aussi à la richesse culturelle, est envisagé. Je l'expliquerai dans la réponse à une autre question de M. Hardy. Les aides visant à accompagner la reprise sont en cours d'élaboration. J'attends impatiemment que cette reprise ait lieu pour soutenir le monde culturel par le biais du fonds de garantie et le renforcement de la diffusion.

Un conclave d'ajustement budgétaire s'est tenu la semaine dernière. Le gouvernement a de nouveau dégagé des moyens exceptionnels pour la culture, qui permettront de continuer à soutenir le secteur, que cela soit dans l'urgence d'un confinement strict ou dans la perspective, que je souhaite proche, d'un déconfinement progressif, réaliste et durable.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, vous maniez l'euphémisme... Répéter que le Codeco a été une occasion manquée, c'est incontestable! C'est incontestablement aussi un euphémisme. M. Segers a été plus direct, en parlant d'échec. Il a dit que la situation était insupportable, car le secteur culturel est le dernier à être sous le joug de ces mesures de confinement. Vous avez aussi pratiqué l'euphémisme en nous faisant part de votre étonnement le jour du Codeco, lorsque les décisions prises se sont avérées très différentes de ce que vous aviez préparé durant la

semaine, à travers les différentes rencontres dont vous avez fait état.

En définitive, je parlerai d'impuissance. Ce terme a déplu à M. Segers, mais je n'en vois pas d'autre. Quand tant d'efforts se soldent par un échec, quand le rendez-vous est manqué, quel autre terme utiliser? Je réaffirme le principe de responsabilité, qui vaut pour tous. Il vaut pour les opérateurs culturels qui l'assument pleinement. Toutes les activités organisées, de manière légale ou illégale, étaient respectueuses des conditions et des impératifs sanitaires. Ils assument aussi leurs responsabilités en s'engageant plus que jamais, dans des opérations de défense de la vie culturelle. Saluons leur sens des responsabilités.

Vous avez évoqué le rôle des bourgmestres. Permettez-moi de dire modestement que dans ce rôle-là, j'ai eu le sentiment d'assumer mes responsabilités en délivrant, à la limite de mes compétences (voire au-delà), une autorisation pour un spectacle et que j'ai considéré être une manifestation démocratique, culturelle qui, selon moi, devait être organisée. Malgré toutes les difficultés et au risque d'être en porte-à-faux par rapport aux injonctions reçues, les autorités locales assument leurs responsabilités. Mais ce principe de responsabilité vaut aussi pour les hommes et les femmes politiques, y compris au niveau ministériel.

J'ai entendu M. Segers en appeler aux partenaires de majorité; le PS a répondu présent. Qui est absent dans cet effort de solidarité? Vous pouvez en appeler au PTB et au cdH, mais nous ne siégeons pas au Codeco. Nous pouvons soutenir les acteurs de la culture, mais nous ne pouvons pas assumer une responsabilité exécutive dans les décisions du Codeco. Les partis de la majorité, eux, doivent le faire! Vous avez quelques amis politiques au Codeco, me semble-t-il. Même si l'enjeu est bien plus important que les considérations politiques, vous devez assumer des responsabilités politiques et assumer votre échec par rapport au déconfinement du secteur culturel. Chers collègues de la majorité, cet échec est également le vôtre, car vous siégez à tous les niveaux de pouvoir et vous avez des représentants au Codeco.

En ce qui concerne les événements tests, que d'imprécisions encore après tant de temps écoulé! Voilà près de six mois que l'on en parle et on ne sait toujours pas quand ils auront lieu, hormis le premier que l'on doit certainement à l'opiniâtreté de M. Gardier, et qui aura lieu le 7 mai à Spa. Mais qu'en est-il des cinq autres événements tests prévus? Les résultats de l'étude scientifique ne seront disponibles que trois semaines après le dernier événement. Or, on ignore quand ce dernier aura lieu! On est donc à nouveau dans une totale incertitude au niveau du calendrier. De plus, je réitère mes inquiétudes quant à la validité scientifique des opérations, en tout cas à en juger par ce que les acteurs de terrain peuvent m'en dire.

Enfin, Madame la Ministre, vous n'avez pas parlé des aides directes aux artistes, aux techniciens, aux intermittents. Vous avez annoncé ce matin une enveloppe de 5 millions d'euros qui viendra s'ajouter aux 15 millions d'euros dégagés par la Wallonie. Selon quelles modalités ces aides vont-elles être octroyées? Selon quel calendrier? Quels en seront les bénéficiaires? Quelles seront les contraintes en termes de procédure? Certains écueils sont liés à des problèmes juridiques. Nous sommes aujourd'hui en mai 2021 et cet appel à une aide directe aux artistes, techniciens et intermittents a été lancé dès le début de la crise!

Pour ces différentes raisons, je reste insatisfait. Le groupe cdH déposera une motion, en conclusion de mon interpellation, pour porter cette dernière au niveau du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'il prenne la mesure de ses responsabilités et qu'au-delà des beaux discours et des intentions généreuses, il décide enfin d'actions concrètes qui permettent vraiment de déconfiner le secteur culturel.

**M. Charles Gardier (MR).** – M. Dispa parlait de mon opiniâtreté. Il est vrai que, dans quelques jours, il y aura à Spa un premier événement scientifique, un premier concert test. Comme je le vis depuis des semaines, je peux témoigner de la complexité de l'organisation d'un tel événement avec les équipes habituelles, mais aussi les équipes scientifiques et celles de DNAlytics. Je dois dire, Madame la Ministre, que vos équipes sont pleinement mobilisées pour que cette analyse scientifique se fasse.

D'aucuns disent que cela arrive trop tard. Je ne le pense pas. Il est évident que cela aurait pu se produire plus tôt. J'ai essayé que cela soit le cas. D'autres avant moi, avec moins de médiatisation, ont essayé. Ces analyses scientifiques étaient désirées par de nombreux acteurs culturels, mais aussi par beaucoup de scientifiques qui veulent se trouver du côté des solutions.

Mais je tiens à souligner la réelle complexité liée à la mise en place de ces analyses scientifiques. Mais l'enjeu est important, car ces analyses permettront, dans leur globalité (en croisant les résultats et les protocoles), d'avoir des protocoles validés qui permettront au secteur de la culture et à d'autres secteurs comme le sport ou l'horeca d'avoir des perspectives d'avenir.

Ce qui se joue à Spa le 7 mai, c'est le début d'un processus d'analyses scientifiques.

La bataille a eu lieu. Personne n'est dupe des difficultés qui ont été celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Ministre-Président, totalement mobilisé à ce sujet, et de votre volontarisme, Madame la Ministre, pour essayer de faire que ces analyses scientifiques réclamées par beaucoup, puissent finalement avoir lieu.

Nous devons vraiment débloquer les choses par rapport à cette nécessité d'apprendre à vivre

avec ce virus et ses éventuels variants. Rien ne serait pire que de voir au mois de novembre ou décembre une remontée, un rebond ou un variant particulièrement agressif et de n'avoir toujours rien mis en place pour donner des perspectives durables à ces secteurs.

Je rappellerai aussi que la culture est une affaire de gens sérieux, pleinement capables d'appliquer des protocoles sanitaires assurant une réelle sécurité aux personnes qui se rendraient dans des lieux culturels. On le voit dans des actions comme « *Still Standing for Culture* » qui expriment une colère. Mais malgré tout, il y a cette responsabilité de la part des acteurs culturels. Il est nécessaire de le souligner.

Ces tests, ce n'est pas de la culture. Ce sont des analyses scientifiques. Je veux vraiment remercier les acteurs de ces tests (artistes, techniciens, scientifiques), mais aussi les participants. Sans ces derniers (tant pour participer au concert que pour former le groupe miroir), rien de tout cela ne serait possible.

Mais comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, ce n'est qu'une étape. Pour le test de Spa, il s'agit d'une occupation du lieu à 50 %. C'est un test à minima. Il faudra que les autres analyses scientifiques qui se feront dans les semaines et mois à venir portent sur des protocoles plus volontaristes. C'est de cette manière que l'on pourra donner de réelles perspectives à notre monde culturel qui en a grand besoin.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Le groupe Ecolo est totalement en accord avec vous, Madame la Ministre. Nous pensons qu'il ne s'agit pas seulement de défendre un calendrier clair; nous voulons surtout bousculer ce calendrier. À ce titre, nous espérons que le gouvernement pourra démontrer dès le 11 mai une volonté plus ambitieuse que de sortir du Codeco en diffusant un calendrier sans plus. Je tenais à ajouter cette dimension, car il me semble qu'il ne s'agit pas seulement d'éclaircir la situation, mais il s'agit surtout de mener un jeu politique. Je vous parlais de gagner une bataille culturelle en faisant front et de ne pas bousculer tout ce qui se construit en ce moment. La ministre a répondu aux clarifications demandées par chacun.

Personnellement, je n'ai jamais promis à un opérateur culturel une réouverture. Je me suis engagé auprès des opérateurs culturels et des citoyens de faire entendre les mouvements citoyens et culturels. C'est mon rôle parlementaire d'assurer ce relais. J'ai promis de dire que le poids qui pèse sur la culture est trop lourd aujourd'hui. J'ai promis d'aller le plus loin possible pour soulager les secteurs encore fermés et de trouver des solutions. Nos promesses consistent à amener le débat et à tenir des postures de parlementaires.

Je ne suis pas un dirigeant, mais plutôt un instigateur. Mon engagement politique est de faire remonter cette nécessité de transition sociétale.

J'ai promis de revoir le statut des artistes en travaillant avec Marie-Colline Leroy au niveau fédéral pour assurer qu'il y ait un statut pour tous les artistes, les techniciens et les personnes qui travaillent en intermittence dans le champ culturel.

La promesse faite est d'y travailler. Je ne voudrais pas qu'on dévalue l'engagement politique des uns et des autres, notamment d'une personne telle que vous, Madame la Ministre, qui vous engagez à défendre ce secteur avec vos outils.

En tant que parlementaires, nous nous devons d'exiger d'aller le plus loin possible pour la culture, de soutenir les opérateurs culturels qui sont aujourd'hui en demande. Chacun doit aussi se rendre compte des freins que nous rencontrons. Si on veut y arriver, il faut prendre conscience des obstacles qui se dressent sur notre route pour pouvoir les franchir.

Tenir sa promesse, c'est aussi être aux côtés du secteur culturel. Ce soir, je serai au Théâtre des Tanneurs avec certains de mes collègues pour montrer qu'en tant que personne élue par les citoyens, je m'engage à les soutenir. C'est essentiel pour moi.

À propos de la motion que vous venez de déposer Monsieur Dispa, je voulais attirer votre attention sur le fait que l'ensemble des éléments que vous amenez ont été apportés par la ministre et que je ne me vois pas demain dire à quelqu'un d'engagé ce qu'il doit faire, de la même manière que je n'attends pas que vous me disiez ce que je dois faire dans mes promesses...

Ici, nous avons entendu une ministre volontaire et le ministre-président a été très clair lors de mon interpellation d'hier. Il a dit qu'il irait lui aussi jusqu'au bout. L'unité francophone, c'est aussi faire confiance à nos meilleurs ambassadeurs au Codeco.

M. Dispa, je vais prendre le temps d'analyser votre texte et les éléments que vous nous amenez, mais je me réserve le droit de déposer, avec les collègues qui le souhaitent, une motion faisant suite à votre proposition.

**M. Maxime Hardy (PS).** – Madame la Ministre, je sais à quel point vous soutenez le secteur culturel, comme nous le faisons tous dans cette commission. J'espère que cette fois, nous parviendrons à faire entendre nos voix au Codeco.

Je voudrais demander au PTB ce qu'il a fait depuis le début de la crise et, de manière générale, depuis 40 ans. «Rien», aurais-je envie de répondre, ou plutôt, ces dernières semaines, une abstention à la condamnation de régimes qui persécutent des minorités et mettent à mal les libertés les plus fondamentales.

Je voudrais rappeler que de nombreuses mesures ont été prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi par les gouvernements ré-

gionaux ainsi que par les villes et communes de la Fédération.

Vous vous acharnez à vouloir faire croire que le PS et le gouvernement wallon ne font rien pour les artistes. Les matières culturelles – comme cela a été rappelé – sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est normal que dans un premier temps, la Région wallonne laisse majoritairement la main à la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ces sujets.

Il est faux de dire que l'on ne fait rien depuis treize mois. La Région wallonne a débouqué des fonds importants pour les industries culturelles et créatives, notamment dans le cadre du Fonds St'art.

L'on pourrait aussi citer les aides financières apportées aux ASBL et évoquer toute une série de mesures prises pour l'emploi et pour aider notamment, au niveau fédéral, les travailleurs du secteur de la culture.

La stratégie du PTB consiste à accuser d'inaction les niveaux de pouvoir qui ne sont pas directement compétents dans une matière. C'est à nouveau faux: dans le cadre de cette crise, tous les niveaux de pouvoir se sont mobilisés.

Je n'ignore pas que vous voulez faire croire que tout est simple. Et quand les intermittents bénéficieront des aides promises en Région wallonne, vous direz que c'est vous qui avez réussi à faire bouger les lignes, tout en crachant sur celles et ceux qui étaient à l'initiative de ces aides. C'est profondément répugnant.

Comme je l'ai dit, avec mon groupe, nous resterons du côté des solutions et des travailleurs du secteur de la culture.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, le public et les travailleurs de la culture, à la suite de ce dernier Codeco, sont profondément en colère et on les comprend. Depuis plus d'un an, des robinets ont été laissés complètement ouverts et d'autres complètement fermés. La vie culturelle et la vie sociale sont restées totalement fermées alors que 40 % des infections s'attrapent en entreprise et sur le lieu de travail. Pourtant, on n'a jamais entendu parler de réaliser des tests, par exemple à l'entrée des usines. Des choix totalement injustes sont ainsi faits dans les Codeco. Juste avant les prises de décisions, on nous dit que la culture est essentielle. Lors de ce dernier Codeco, nous avons cependant entendu dire au monde entier que la culture n'est pas essentielle et que nous n'en avons pas besoin. Ce double discours est inacceptable.

Madame la Ministre, votre réponse sur le Codeco n'a pas été assez claire sur les responsabilités de ceux qui ont bloqué la culture. Vous avez exprimé votre étonnement de la décision du ministre Jambon et du peu de soutien qu'ont reçu le ministre-président Jeholet et le ministre Gilginet. Nous aurions aimé vous entendre sur ceux dont

vous ne parlez pas. En fait, vous éludez la question que nous avons posée concernant la position du ministre-président Di Rupo, que la presse cite parmi ceux qui ont participé au blocage de la culture. Nous nous demandons vraiment s'il s'agit de ne pas heurter des partenaires de la majorité. Cela pose un véritable problème de transparence parce que c'est finalement toute la population qui subit ces décisions. Par contre, on ne sait pas vraiment qui prend les décisions quand la conférence de presse à l'issue du Codeco annonce que la culture a été bloquée. Si cela concerne tous les citoyens, cela concerne aussi et surtout tous les travailleurs de la culture qui sont toujours obligés de patienter pour enfin pouvoir un jour reprendre leur métier.

Vous n'avez pas rencontré les occupants des lieux culturels, c'est plus que dommage! C'est très grave vu l'importance du mouvement. Il faut absolument aller sur place voir tout ce qui s'y passe, voir à quel point leurs luttes convergent. Ils sont soutenus par d'autres qui se sentent totalement oubliés par les gouvernements, comme c'est le cas de la culture. Vous dites que votre rôle n'est pas d'aller manifester, mais de les soutenir. J'ai l'impression que vous ne faites ni l'un ni l'autre. Tout le soutien que j'entends face aux occupations et aux divers mouvements, c'est que vous dites qu'il ne sera pas question de prendre des sanctions. Pour moi, ce n'est pas vraiment un soutien. C'est effectivement le minimum de ne pas sanctionner ce mouvement qui s'organise.

Nous soutenons, bien entendu, l'organisation des concerts tests. On en parle depuis des mois, depuis tellement longtemps. La Fédération Wallonie-Bruxelles accuse un tel retard! J'ai pu entendre dans certains discours que cette initiative prenait tellement de place qu'il y a lieu de se demander sincèrement s'il ne s'agit pas d'une diversion pour faire patienter les artistes et le public avant cette réouverture promise par tous, mais qui n'arrive pas.

En ce qui concerne les aides, pour M. Hardy, notre stratégie est de reprocher à tous les niveaux de pouvoir que rien n'a été fait. Ce n'est pas exact. Pour nous, les seuls travailleurs de la culture de toutes les régions de ce pays qui n'ont rien reçu, treize mois après le début de cette crise, sont ceux de la Région wallonne. Nous ne restons pas sans rien faire. Nous avons été les premiers à déposer une proposition au mois de juin dernier pour permettre à ces intermittents de recevoir des aides directes en Wallonie, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent malgré les promesses. En fait, les différents niveaux de pouvoir se sont rejeté la responsabilité.

Madame la Ministre, vous comptez relancer un appel « Un futur pour la culture ». C'est positif mais, déjà lors du premier appel, les fonds disponibles pour répondre aux demandes étaient largement insuffisants. Nous espérons que ces fonds ont été sérieusement augmentés pour ce nouvel appel. Malheureusement, ce genre d'appel ne pro-

pose une aide qu'au secteur culturel. C'est comme un concours, cela signifie qu'il y a des gagnants et des perdants. Que va-t-il se passer pour les perdants qui attendent toujours les 15 millions promis par la Région wallonne? Ceux qui travaillent dans la culture ne peuvent pas tous répondre aux projets. Ou alors, même s'ils en déposent un, il sera potentiellement refusé à cause de l'insuffisance des fonds débloqués par rapport au nombre de demandes introduites.

Madame la Ministre, à propos des lieux «*Covid-safe*», comment aider les petites salles qui n'ont pas les moyens d'assurer des aérations suffisantes? Nous aurions aimé vous entendre à ce sujet. Il est temps de planifier le soutien à ces petits lieux qui n'auront peut-être pas les moyens de rouvrir en toute sécurité.

Notre groupe va proposer une motion à la suite de cette interpellation, avec trois propositions très concrètes en faveur de la culture.

**M. Christophe Magdalijns (DéFI).** – Merci Madame la Ministre pour vos réponses détaillées. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que le secteur culturel est entre les mains de personnes sérieuses. Face à ces personnes sérieuses, la politique des petits pas dont on a entendu parler est manifestement insuffisante. Aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir de vrais pas, une progressivité, un caractère irréversible donné aux mesures pour que ces perspectives puissent se matérialiser.

Le secteur culturel est déçu et l'est tout autant aujourd'hui. Rien de ce qui a été dit aujourd'hui ne nous donne des raisons de nous réjouir. J'irai même plus loin en disant que l'on n'y voit pas grand-chose. Le prochain Codeco doit discuter du plan de déconfinement progressif du secteur culturel. Il doit donner des assurances que l'on va s'engager, non pas pour justifier ce qui existe, mais pour repousser les limites de ce qui a été posé jusqu'à présent.

Actuellement, nous sommes toujours dans un processus incantatoire. Le roi Jambon décide pour toute la Belgique et tout le monde se couche. C'est le sentiment que l'on a. Je n'ai pas entendu de message autre que celui-là. J'ai entendu le commissaire Corona et d'autres personnes de bonne volonté, mais en attendant M. Jan Jambon n'est ni ministre-président de la Flandre ni ministre flamand de la Culture: il décide pour tous. Cela n'est pas possible!

Dans la perspective de la prochaine réunion du Codeco, nous devons remettre chacun à sa véritable place. La Flandre ne peut continuer à prendre des décisions pour la Belgique. Il faut organiser des concertations fortes et il faut que le niveau fédéral existe et pèse. Il faut remettre M. Jambon à sa juste place. Il n'est pas question de le mettre dans le coin, ni de minimiser ou de minoriser la Flandre, mais de veiller à ce qu'elle soit juste à sa place, à l'instar de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'État fédéral dans son

rôle essentiel qui est d'encadrer le tout et permettre à la Belgique de se mettre en mouvement. Le secteur culturel et tous les secteurs en général ont précisément besoin que nous soyons en mouvement et que nous anticipions un minimum la situation.

Il est tragique de devoir s'en référer à des décisions de justice! Ce n'est pas à la justice de faire de la politique ni d'établir les plans de sortie de crise. C'est au pouvoir politique que cette mission incombe. Se référer à la justice, c'est bien, mais si nous avons besoin de cela pour sortir de la crise, nous ne faisons alors qu'insister sur les carences du pouvoir politique et sur son incapacité à comprendre et protéger les secteurs de façon générale et plus particulièrement le secteur culturel.

J'ai entendu qu'il y aurait des aides supplémentaires. C'est essentiel et nous le saluons, mais n'oublions pas le secteur culturel non subventionné qui hier vivait dans un monde en proie à la concurrence économique et qui, aujourd'hui, est en train de passer sous les radars. Vous avez pris une série de mesures visant à faire revenir ce secteur dans le champ des aides, mais c'est insuffisant! La culture, ce n'est pas seulement la culture subventionnée, ni la culture d'État, mais c'est aussi toute une série d'opérateurs innovants qui gravitent dans un secteur plus concurrentiel.

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – Je ne vous cache pas que vos réponses me laissent un peu sur ma faim, Madame la Ministre, puisque certains éléments ne seront développés qu'en réponse à d'autres questions à venir. Je suppose que l'ampleur des questions jointes a rendu votre tâche difficile. Dès lors, je me permettrai de revenir vers vous avec une question écrite.

Je reviendrai sur une expression que je viens d'entendre dans la bouche de Mme Pavet lors de ces interventions. Il s'agit de l'expression «faire diversion». Je trouve ça un peu fort. Il est facile de pointer les difficultés. Dire que les mesures sont insuffisantes et méritent réflexion, demander à réfléchir aux orientations à prendre, à la communication, à l'accessibilité des mécanismes, à la transparence des critères de décision. C'est précisément ce que nous demandons aussi, avec force et détermination et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes joints à la présente interpellation.

Il est facile d'être du côté de la victime. Nous préférons être du côté de la solution. Comme quand nous avons décidé de ne pas laisser des gens de côté, notamment en votant la loi «Dedonder» visant à protéger de la crise du Covid19 les travailleurs du secteur artistique», qui permet de revoir les modalités d'accès aux aides financières pour le secteur culturel. Je pense aussi aux 75 millions d'euros actuellement dégagés par le ministre Dermagne pour aménager le statut d'artiste. Cela n'est pas laisser des gens de côté ni faire diversion.

En ce qui concerne la question de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, je rappelle ici que tous les moyens dégagés pour accorder des aides directes aux artistes, producteurs, et opérateurs culturels, l'ont été sans mettre en péril la logique de soutien aux opérateurs structurellement soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. On ne le dit pas assez. À travers ceux-ci, on a soutenu l'emploi artistique et la création. Il me semblait indispensable de le souligner ici.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Vu la teneur des débats et malgré ma volonté de tendre vers l'unité, de donner le signal que nous avançons ensemble, je constate que les clivages politiques sont plus forts que l'unité culturelle. Nous déposerons une motion pure et simple, qui intégrera différents éléments qui ont été débattus, et ce, de manière à montrer à l'opposition notre volonté de travailler ensemble. Je crois en effet que nous sommes en fait d'accord.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Monsieur Segers, vous ne manquez pas d'air! Alors que le secteur culturel reste confiné, vous parvenez à nous reprocher de faire prévaloir des clivages politiques au moment même où vous vous faites le porte-parole de la majorité, et ce, pour couper court aux motions déposées par le cdH et par le PTB. Vos appels à l'union sacrée ne sont que des paroles! Lorsqu'il s'agit de se rejoindre dans les actes et dans les votes, vous fermez la porte de votre propre chef. Cette attitude renforcera encore votre responsabilité, ainsi que celle de la majorité que vous soutenez!

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Monsieur Segers, vous parlez d'une grande unité. Cependant, vous n'allez même pas lire notre motion qui, contrairement à celle de M. Dispa, n'a pas encore été déposée. Or, vous avez déjà annoncé que vous alliez vous-même déposer une motion pour bloquer celles de l'opposition! C'est un comble! J'espère que tout le monde l'aura bien entendu!

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Vous ne m'avez pas bien compris, Madame Pavet. J'ai dit que nous déposerons une motion pure et simple dans laquelle nous intégrerons les éléments qui ont été débattus aujourd'hui. Je lirai et prendrai donc en considération le texte que vous déposerez. Notre motion sera le résultat de discussions au sein de la majorité. Nous travaillons dans l'unité.

**M. le président.** – J'ai été saisi de trois projets de motion. Le premier, signé par M. Dispa et Mmes Goffinet et Greoli, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes, intitulée «Déconfinement manqué de la culture»,

considérant que les dernières réunions du Codeco n'ont pas permis de donner des perspectives réelles et précises au secteur de la culture,

considérant que les aides directes ont permis de soutenir une partie du monde culturel et de réduire une partie des difficultés majeures qu'il connaît depuis plus d'un an,

considérant que ces aides n'ont cependant pas permis de soutenir directement un grand nombre d'artistes qui se sont retrouvés sans aucune ressource et sans aucune capacité d'en générer au vu des mesures strictes de confinement applicables au secteur culturel,

considérant l'annonce de la tenue de plusieurs événements tests dans le secteur culturel,

demande au gouvernement:

de défendre au sein des conférences interministérielles et du Codeco la nécessité absolue de prévoir un calendrier de déconfinement précis et que ce calendrier soit communiqué le plus rapidement possible,

de publier les protocoles qui exécuteront le calendrier de déconfinement dans la foulée immédiate de son adoption et d'associer en amont les fédérations représentatives du secteur à leur élaboration,

de veiller à ce que les événements tests soient exécutés dans des conditions d'accompagnement optimales qui permettent la validation scientifique des méthodologies utilisées et leur transposition à d'autres événements,

de prévoir jusqu'à la reprise complète des activités culturelles un soutien spécifique aux opérateurs culturels,

d'informer et de liquider rapidement les aides directes aux artistes.»

Le deuxième projet de motion, signé par Mmes Pavet et Bernard, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement manqué de la culture»,

considérant l'impact financier de la crise sanitaire sur le secteur culturel,

considérant les licenciements et pertes de revenus subis par les travailleurs de la culture,

considérant que la majorité des lieux culturels sont fermés depuis octobre 2020,

considérant la décision du Codeco du 23 avril de prolonger le confinement du secteur culturel jusqu'à une date incertaine,

considérant que ce secteur ne pourra pas reprendre ses activités normalement avant plusieurs mois,

considérant qu'aucune nouvelle mesure de soutien n'a été annoncée par la ministre de la Culture de la Communauté française depuis décembre 2020,

considérant que, contrairement aux autres Régions, l'aide de la Région wallonne destinée aux travailleurs de la culture résidant sur son territoire n'est toujours pas disponible,

considérant que de nombreux lieux culturels vont devoir investir dans des équipements coûteux pour devenir «Covid-safe»,

considérant que, sans soutien des pouvoirs publics, seuls les lieux culturels les mieux équipés et/ou avec le plus de moyens pourront rouvrir,

demande au gouvernement:

de mettre en place un «fonds ventilation» destiné aux lieux culturels de la Communauté française pour les aider à devenir «Covid-safe»;

de prévoir de nouvelles aides spécifiques destinées aux opérateurs fragilisés qui permettent de les soutenir jusqu'à la réouverture totale,

d'intensifier la concertation avec les autres ministres compétents, de manière à ce que les travailleurs de la culture reçoivent rapidement des aides suffisantes à tous les niveaux de pouvoir.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Segers, Cornillie et Hardy, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Ayant entendu la réponse apportée par la ministre Bénédicte Linard en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, à l'interpellation de M. Benoît Dispa intitulée «Déconfinement manqué de la culture» et aux questions orales de MM. Charles Gardier, Matteo Segers et Maxime Hardy, de Mme Amandine Pavet, de M. Christophe Magdalijns et de Mme Fatima Ahallouch sur le même sujet,

considérant l'action du gouvernement qui a soutenu, notamment par la voix de son ministre-président, la réouverture du secteur de la culture vivante et l'absolue nécessité pour les pouvoirs publics de formuler des perspectives pour les mois à venir,

considérant l'action du gouvernement qui s'est largement engagé en faveur de la réouverture du secteur et de la ministre Bénédicte Linard qui a mené un dialogue répété avec les autres ministres de la Culture en ce sens,

considérant les aides et moyens dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la culture depuis le début de la crise et lors du conclave d'avril 2021 afin de faire face à la crise et d'envisager le redéploiement,

considérant l'important travail mené par des professionnels de différents secteurs liés à la culture qui ont proposé un plan de déconfinement progressif et réaliste, lequel a été relayé et soutenu par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant les échanges tenus entre les cabinets des trois ministres de la Culture et, notamment, l'*Event confederation* et différentes fédérations professionnelles reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles, à la suite aux différents avis rendus,

considérant la capacité démontrée des professionnels à formuler des propositions, à se concerter, mais également à appliquer des protocoles assurant la sécurité des participants,

considérant la mobilisation des acteurs culturels qui présentent leur volonté de répondre tant à ce besoin de culture qui s'exprime partout sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à la détresse de nombreux artistes, techniciens et autres professionnels du monde de la culture,

considérant également les besoins individuels et collectifs comme le droit d'accéder et de participer à la culture,

considérant la nécessité d'assurer le respect des libertés et de l'égalité entre les citoyens, ce qui nécessite notamment une cohérence entre les mesures restrictives appliquées,

considérant l'action engagée et la concertation du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres niveaux de pouvoir en faveur des travailleurs de la culture,

considérant que le Codeco du 11 mai prendra des décisions à propos de la poursuite de l'ouverture des secteurs de l'événementiel et de la culture, et réaffirmant la nécessité d'une mise en œuvre plus rapide du calendrier concernant le déconfinement de la culture,

considérant la volonté exprimée de continuer à défendre dans la gestion de l'épidémie de Covid-19 une vision qui donne une place juste à la culture sous toutes les formes d'activités,

passé à l'ordre du jour.»

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h20 et reprise à 14h30.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### **13.1 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement des conventions premier emploi (CPE) en éducation permanente»**

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Plusieurs associations m'ont informée de changements substantiels concernant les conventions de premier emploi (CPE). Ces conventions ont été élaborées pour soutenir le secteur associatif tout en facilitant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Concrètement, elles doivent permettre aux jeunes de moins de 26 ans d'obtenir rapidement une première occupation après leur sortie de l'école, auprès d'un employeur privé ou public. Ce mécanisme portait autrefois le nom de plan «Rosetta».

Cependant, il semble que ces conventions soient dénoncées par votre gouvernement, Madame la Ministre. Leur financement par vos services serait rendu impossible par le montant prévu au budget initial de 2021. Plusieurs opérateurs ont donc reçu un courrier les informant du non-renouvellement de leurs CPE. Combien d'associations d'éducation permanente sont-elles concernées par ce problème? Qu'en est-il dans les autres secteurs? Quand les opérateurs ont-ils été mis au courant? Le gouvernement a-t-il l'ambition de proposer un quelconque dispositif de remplacement? Quelles sont les modalités à prendre pour les contrats en cours et les périodes et frais de préavis?

Par ailleurs, le site internet du Service public de Wallonie (SPW) Emploi précise que les employeurs seront bientôt concernés par la pérennisation des moyens liés aux dispositifs des CPE et des emplois jeunes dans le non marchand. On peut lire également que ces dispositifs seront intégrés au système des aides à la promotion de l'emploi (APE), géré par le FOREM à partir de l'entrée en vigueur de la réforme des APE, le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les CPE seront-elles pérennisées à travers le système des APE? Est-ce également valable pour les opérateurs utilisant des CPE en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, les employeurs ont-ils été tenus au courant de ces modalités de transfert?

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous avez précisé dans votre courrier que vous n'étiez pas en mesure de prolonger une partie des conventions qui prendront fin dans le courant de l'année 2021. Pourriez-vous être plus précise? Quelles sont les conventions qui seront prolongées? Sur la base de quels critères objectifs ont-elles été choisies? Le ministre Daerden aurait indiqué qu'il comptait prolonger les CPE de toutes les associations reconnues œuvrant dans le domaine de l'égalité des

chances. Comment expliquez-vous cette différence de traitement entre secteurs?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La loi du 24 décembre 1999 en vue de la promotion de l'emploi prévoit l'obligation d'engager des jeunes de moins de 26 ans pour tout employeur dont l'effectif est égal ou supérieur à 50 unités. Cette mesure était anciennement appelée plan «Rosetta». Le pourcentage de jeunes à engager pour les employeurs du secteur public est de 1,5 %. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut engager des travailleurs répondant aux conditions directement dans ses services ou affecter des postes, par le biais de CPE, à des employeurs du secteur non marchand portant des projets qui répondent à des besoins de société.

Historiquement, outre le respect de la réglementation fédérale, la Fédération Wallonie-Bruxelles était engagée dans deux accords de coopération relatifs aux CPE: le premier est l'accord de coopération du 25 octobre 2000 entre l'État et la Communauté française concernant la convention de premier emploi; l'autre est l'accord de coopération conclu le 31 août 2002 avec la Wallonie, dans la cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération du 1<sup>er</sup> août 2002 entre l'État et la Région wallonne concernant la convention de premier emploi.

Ces deux accords de coopération prévoyaient le financement, par l'État fédéral, de plusieurs postes supplémentaires liés à des CPE et octroyés à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets spécifiques. Jusqu'en 2020, 128 postes découlant de ces accords de coopération étaient mis à la disposition d'opérateurs de terrain par le biais de conventions annuelles.

À la suite de la sixième réforme de l'État, les Régions ont acquis de nouvelles compétences dans la politique de l'emploi. Les travaux préparatoires de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État précisaient que le transfert des moyens de l'État fédéral vers les Régions mettait fin à l'accord du 25 octobre 2000 entre l'État et la Communauté française. Dans le même temps, le gouvernement wallon a mis fin, en 2015, à l'accord de coopération qui le liait à la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2002. La Fédération Wallonie-Bruxelles a néanmoins décidé de maintenir transitoirement, sur fonds propres, le mécanisme de financement des CPE supplémentaires. Le budget annuel consacré à cette mesure s'élevait à 4,7 millions d'euros, en vue du financement de 128 équivalents temps plein (ETP).

Le secteur culturel a bénéficié de ces CPE dans le cadre d'une enveloppe d'environ 1,1 million d'euros, ce qui équivaut à 31 ETP subventionnés à hauteur de 36 700 euros. Les opérateurs bénéficiaires sont issus d'une grande diversité de secteurs culturels puisqu'il s'agit de trois associa-

tions reconnues opérant dans le domaine de l'éducation permanente, cinq théâtres, un musée et cinq opérateurs œuvrant dans le domaine de la musique.

La CPE couvre en grande partie les frais liés à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, demandeur d'emploi au moment de la première convention, pour un contrat à durée déterminée d'un an. Contrairement à d'autres formes d'APE, l'objectif n'est pas ici de coupler une subvention et une réduction des charges patronales. La CPE est une aide obtenue dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre l'opérateur et le ou la ministre compétent et versée aux opérateurs tous les trois mois, justificatifs à l'appui.

Les moyens provisoirement dévolus au financement des CPE à la suite de la sixième réforme de l'État ont bien été renouvelés dans le budget initial de 2021. Néanmoins, la prolongation de cette forme de soutien à l'emploi au-delà de cette échéance n'est pas garantie à l'heure actuelle. C'est pourquoi seules les conventions se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 ont été renouvelées. Une refonte du dispositif sera proposée pour 2022. Cette information a été communiquée à la plupart des opérateurs concernés lorsqu'ils ont introduit leur demande de renouvellement des CPE en 2020. De nombreux opérateurs, à savoir ceux dont les conventions prenaient fin au début de cette année, ont été informés au mois de février dernier.

Les contours du nouveau dispositif ne sont pas encore déterminés. Il n'est toutefois pas envisagé d'intégrer les CPE dans un mécanisme de soutien à l'emploi régional, tels que celui des APE ou des agents contractuels subventionnés (ACS).

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH)**. – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir remis la situation en contexte en nous faisant l'historique des accords de coopération. Cependant, ma question ne portait pas uniquement sur le secteur de l'éducation permanente. Je vous ai également demandé comment les choses avaient évolué dans les autres secteurs. Il est indispensable de fournir une information claire et précise au sujet des CPE. D'ailleurs, de nombreux opérateurs n'avaient pas compris qu'un nouveau système d'aide verrait le jour.

Beaucoup d'associations comptent grandement sur les CPE. Bien qu'il s'agisse de conventions annuelles, elles étaient perçues comme des aides sur le long terme, puisqu'elles étaient renouvelées chaque année. Les associations ont du mal à se projeter dans l'avenir sans ce mécanisme. Or, nous devons continuer de soutenir les différents secteurs.

**13.2 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,**

*des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance de l'opéra urbain «Décrocher la lune» au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO»*

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Le metteur en scène de renom Franco Dragone, installé à La Louvière, a récemment exprimé dans la presse locale sa volonté de faire reconnaître son opéra urbain «*Décrocher la lune*», dont il a gracieusement cédé les droits à la ville, au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Cette perspective pour le spectacle des arts du cirque semble fort peu réaliste dans l'immédiat. En effet, une reconnaissance à l'inventaire des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles suppose 75 années d'existence, lesquelles attestent de l'ancrage local profond et sur plusieurs générations de l'objet qui vise à être reconnu.

Si, ces dernières années, l'inventaire des chefs-d'œuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles a reconnu les arts et la culture du cirque traditionnel itinérant, l'opéra urbain de Dragone, dont la première représentation a été organisée en 2000, devra encore attendre plus d'un demi-siècle avant de pouvoir introduire un dossier de reconnaissance auprès de l'UNESCO.

Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la mise en place d'un soutien spécifique aux artistes dont le talent commence à être reconnu et la notoriété va croissant – le plan «Pépites» – et à ceux dont le talent est établi – le plan «Grands talents» – afin de favoriser leur diffusion tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à l'étranger.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer si, depuis la reconnaissance des arts et de la culture du cirque traditionnel itinérant par notre Fédération, des dossiers attenants à ces domaines ont déjà été introduits auprès de l'UNESCO pour une reconnaissance en tant que patrimoine culturel immatériel? Dans l'affirmative, quels sont les types de projets concernés?

Eu égard aux importants délais déjà associés aux dossiers de reconnaissance par l'UNESCO, ne vous semble-t-il pas opportun de revoir les critères de sélection pour l'inventaire des chefs-d'œuvre communautaires, à tout le moins pour des manifestations telles que les opéras urbains, dont le concept en est encore à sa genèse sur le continent européen?

Le talent de Franco Dragone et son statut à l'international n'étant plus à démontrer, j'aimerais faire le point sur les plans «Grands talents» et «Pépites». Où en est leur mise en œuvre?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – Monsieur le Député, les arts et la culture du cirque traditionnel itinérants sont inscrits sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 18 février 2021.

À travers l'action de notre Fédération, la Belgique est le premier pays au monde à reconnaître la culture traditionnelle du cirque itinérant comme patrimoine immatériel. Les dépositaires du dossier de reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas manifesté dans l'immédiat le souhait de déposer une candidature auprès de l'UNESCO.

Les dépositaires du dossier de reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas manifesté dans l'immédiat le souhait de déposer une candidature auprès de l'UNESCO pour une inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité. Si cela devait être fait, les porteurs du dossier souhaitent que la candidature soit multinationale et se rédige en collaboration avec la Fédération mondiale du cirque. Avant toute ambition auprès de l'UNESCO, il est donc indispensable que d'autres pays inscrivent, au préalable, la culture du cirque traditionnel itinérant sur leurs inventaires PCI respectifs, puisqu'aucune candidature ne peut être introduite à l'UNESCO sans cette inscription préalable sur un inventaire national.

À la suite de la reconnaissance belge de ce très riche patrimoine immatériel, d'autres communautés de cirque traditionnel à l'étranger ont manifesté leur souhait de faire reconnaître, elles aussi, leur culture au PCI de leur nation. C'est le cas de l'Italie, par exemple. À ce stade donc, aucun dossier n'est en cours de rédaction ou n'a été introduit auprès de l'UNESCO. Toutefois, l'éventualité n'est pas exclue dans quelques années.

Il est à rappeler qu'en matière de PCI, que ce soit au niveau national ou auprès de l'UNESCO, il ne s'agit pas de faire reconnaître un «projet» mais bien un élément culturel global. À ce titre, le patrimoine immatériel se compose des gestes, savoir-faire et modes d'expressions transmis de génération en génération, qui procurent un fort sentiment d'identité et de continuité à ceux qui le pratiquent et le partagent. On y retrouve notamment les langues endogènes, les rituels et événements festifs, les pratiques culturelles associant l'homme à la nature, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Dans le cas des arts et de la culture du cirque traditionnel itinérant, c'est bien la culture portée par cette communauté qui a été reconnue dans son ensemble, et non une forme de spectacle ou un projet en particulier. Il n'y a donc pas de potentiels dossiers attenants à cette reconnaissance qui puissent être introduits, en matière de patrimoine immatériel en tout cas. En réponse à votre seconde sous-question, il faut rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles était pionnière en matière de

législation relative au patrimoine culturel immatériel puisqu'elle a été la première à prévoir un cadre légal pour la reconnaissance du PCI en Belgique. Cette législation est même antérieure à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, datée de 2003 et signée par la Belgique en 2006.

Ce cadre légal est à réactualiser aujourd'hui. La révision du décret relatif au PCI s'inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) 2019-2024. Ce travail sera donc réalisé dans la continuité de ce que nous sommes en train de faire pour le patrimoine culturel mobilier.

En réponse à votre question sur les plans «Grands talents» et «Pépites», je me permets de vous renvoyer à la réponse que j'ai donnée à M. Gardier en novembre dernier. Depuis celle-ci, malheureusement, la crise continue d'affecter prioritairement le secteur culturel. L'énergie de mes équipes a donc été presque entièrement consacrée au soutien du secteur, en ayant bien entendu une attention particulière pour les jeunes artistes.

**13.3 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Majoration des subsides pour les opérateurs culturels subventionnés»**

**M. Maxime Hardy (PS).** – L'appel permettant aux opérateurs subventionnés de demander une majoration de subventions pouvant aller jusqu'à 20 %, ou d'activer la cellule de veille pour ceux qui seraient davantage touchés par la crise, s'est clôturé le 21 avril.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan de cet appel? Combien de demandes ont-elles été reçues? Le budget sera-t-il suffisant? Quelle est la part des opérateurs ayant fait appel à la cellule de veille? Dans quel délai les opérateurs peuvent-ils attendre une réponse à leur demande?

**Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.** – Le dispositif, dont les demandes se clôturaient le 21 avril dernier, comportait plusieurs aspects: d'une part, la majoration de subventions, qui permet aux opérateurs de demander un pourcentage de subventions supplémentaires afin de faire face aux défis engendrés par la pandémie et, d'autre part, l'activation de ce que l'on a appelé la «cellule de veille», accessible tant aux opérateurs soutenus ponctuellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'aux opérateurs soutenus structurellement qui estiment que la majoration de subventions est insuffisante.

Quelque 545 dossiers ont été enregistrés sur la plateforme SUBSIDE. Environ 70 % de ces dossiers concernent des opérateurs structurellement soutenus, pour 30 % de dossiers déposés par des opérateurs soutenus ponctuellement.

Les services du gouvernement sont à pied d'œuvre pour les analyser dans leur ensemble. Leur examen me parviendra a priori dans le courant du mois de mai. Le gouvernement statuera au plus vite sur ces demandes afin que le versement des premières tranches puisse être réalisé au mois de juin prochain.

Les montants prévus pour ces dispositifs sont, à première vue, suffisants. La crise frappe encore durement le secteur. Il est bien entendu que je reste à ses côtés. Je garde donc la possibilité de réitérer les soutiens dans les prochains mois.

**M. Maxime Hardy (PS).** – Je note que ce système d'aides a rencontré un certain succès et je remarque la pluralité des acteurs, entre ceux qui sont soutenus structurellement et ceux qui ne le sont pas.

J'espère que, même s'ils sont fort sollicités, les services de l'administration pourront verser ces montants dès le mois de juin et que ce soutien pourra être réitéré si nécessaire.

**13.4 Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quelle réponse face à la détresse des festivals?»**

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, le 22 février 2021, les grands festivals belges, la FMiV (*Federatie van muziekfestivals in Vlaanderen*, la fédération des festivals de musique en Flandre) ainsi que la Fédération des festivals de musique Wallonie-Bruxelles (FFMWB) ont présenté leur dossier d'étude à la Commission spéciale chargée d'examiner la gestion de la crise COVID-19. L'objectif assumé de cette initiative était d'obtenir de meilleures perspectives pour l'été et de permettre une réouverture sans risque du secteur.

Le collectif exprimait l'importance d'avoir des perspectives et de disposer d'un calendrier le plus rapidement possible, afin de s'organiser pour l'été – c'est d'ailleurs ce qui s'est passé au Royaume-Uni. Le but est de prendre les devants, en commandant des études scientifiques sur lesquelles se reposer lors des discussions avec le monde politique. Ce dossier, résultat de longues semaines de travail et de dépenses pour un secteur déjà précaire, n'a pas porté ses fruits. Malgré la bonne volonté du collectif, le Comité de concertation (Codeco) est resté sourd à sa demande. Forts

de ce constat, plusieurs festivals ont dû jeter l'éponge à la fin du mois de mars.

Le 11 mars, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé la mise en place d'un projet pilote visant à organiser six événements-tests, normalement prévus en avril. Cette déclaration avait suscité un regain d'espoir pour le secteur, mais de courte durée. En effet, le Codeco du 14 avril a été l'occasion d'un retour en arrière. Pourtant, nos voisins néerlandais s'apprêtaient à ce même moment à accueillir plusieurs milliers de spectateurs pour l'Eurovision. L'étude «*Fieldlab Evenementen*», menée à Utrecht, démontre qu'une bonne ventilation permet l'organisation d'événements statiques sans distanciation sociale.

Le 15 avril dernier, l'administrateur de l'Union des artistes du spectacle (UAS) a clairement exprimé l'incompréhension du secteur auprès de BX1: «Des théâtres ont énormément investi dans les systèmes de ventilation. Nous avons des lieux qui sont mieux ventilés que Zaventem et on nous interdit de rouvrir. Il faut également nous permettre d'avoir plus de 50 personnes en extérieur et nous accorder les primes auxquelles nous avons droit. On attend toujours les primes de l'été dernier». La plupart des festivals ont déjà annulé leur édition 2021. Damien Dufrasne, directeur du Dour Festival a déclaré à la «*La Dernière Heure*»: «Tout était prêt pour organiser ces événements-tests. Et on nous dit qu'on va seulement le faire. Or, ces expériences devront être analysées par des experts. Si nous avons les résultats en juillet, ça ne sert à rien. [...] Je sais que la position de la ministre de la Culture n'est pas facile, mais plutôt que de nous renvoyer au Codeco, elle pourrait monter au front avec nous pour provoquer les choses.».

M. Laffineur, responsable depuis de nombreuses années du très apprécié festival Esperanzah! de la région namuroise, estime que le secteur culturel n'a plus d'interlocuteur. Madame la Ministre, c'est aujourd'hui patent, puisque vous exprimez désormais votre surprise face aux conclusions du Codeco. C'est le signe que vous n'avez pas été entendue par vos collègues du gouvernement fédéral.

Les festivals comme Esperanzah! se trouvent dans une situation inextricable. Faute de mesures concrètes et de perspectives à moyen terme, ils doivent décider de se saborder eux-mêmes. Ils risquent d'être exposés à des indemnités importantes liées à des contrats déjà signés. Par exemple, M. Laffineur a indiqué dans le journal «*L'Avenir*» que la programmation de son festival était prête à 90 %. Si le gouvernement décide d'annuler les festivals, les organisateurs pourront invoquer un cas de force majeure et éviter de lourdes indemnités, ce qui ne sera pas le cas si la décision leur revient.

Je tiens à vous relayer la demande et l'interrogation fondamentale de M. Laffineur. La

demande porte sur la création d'un fonds de garantie qui permettrait de se lancer dans l'organisation d'un événement alternatif. En cas d'annulation, les pouvoirs publics s'engageraient à rembourser les organisateurs, selon différents critères à définir. La question de M. Laffineur porte sur la gouvernance. Dans le même article, il a déclaré: «Comme pour la plupart des festivals, ce sont les jeunes que nous touchons. 60 % de notre public est constitué de moins de 30 ans. Mais finalement, on ne leur donne aucune perspective pour pouvoir souffler. Je ne comprends pas cette gouvernance qui nie le bien-être des citoyens».

Tous ces propos font évidemment écho à ceux que nous avons eus ce matin sur le déconfinement manqué du secteur culturel. Après une semaine de mobilisation et de pression du secteur culturel et événementiel, le manque de décisions du Codeco «spécial culture» du 23 avril dernier semble planter les derniers clous du cercueil des festivals. Soyons réalistes, s'il y a encore de l'espoir pour la tenue d'événements à jauges réduites cet été, cela semble désormais impossible pour les festivals. Selon les déclarations du commissaire Covid-19 du vendredi 23 avril, les 30 événements-tests des secteurs de la culture, du sport et de l'événementiel se tiendront en mai et en juin. L'été, quant à lui, fera l'objet d'une analyse ultérieure. Nous nous rendons à présent compte que c'est encore une prévision relativement optimiste. En effet, le premier de ces événements-tests n'aura lieu qu'au début du mois de mai. De plus, nous n'avons pas d'informations sur le calendrier des événements qui suivront.

Une étude, publiée en février par la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (Sabam), montre que les festivals de musique sont les acteurs du secteur des arts vivants ayant le plus souffert de la pandémie en 2020. Ils accusent une perte quasiment intégrale de leur chiffre d'affaires, à savoir près de 99 %. C'est plus que les théâtres qui accusent une perte de -81 % et les concerts en salle (-80 %). La FFMWB, qui regroupe Dour Festival, Les Ardentes, Couleur Café et Les Francofolies de Spa, réclame aussi la mise en place de nouvelles mesures de soutien pour le live, comme cela a été décidé en Flandre depuis le mois de février.

Madame la Ministre, comment comptez-vous soutenir ce secteur à l'agonie? Quel budget sera-t-il débloqué par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir les festivals? Si c'est encore possible, que mettez-vous en place pour permettre la tenue de festivals en juillet, en août et à la rentrée?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui ressemble plus à une tribune. Je partage votre déception. Le Codeco se devait de poser un cadre clair pour cet été. Il s'y

était d'ailleurs engagé. Cela fait des mois, qu'en concertation avec le secteur, je relaie l'importance que le Codeco soit clair sur les perspectives en la matière et annonce l'interdiction ou non des grands événements de masse cet été.

Les lieux de culture rouvriront dans le courant du mois de juin et pourront accueillir un maximum de 200 personnes dans des conditions très strictes. Imaginer que 40 000 festivaliers puissent se réunir deux ou trois semaines plus tard me semble illusoire. Le ministre-président flamand s'était engagé à ce que le Codeco se prononce dès la mi-mars et nous sommes toujours dans l'attente. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, ce retard témoigne d'une méconnaissance du travail du secteur. Par exemple, le festival de Dour entame normalement son montage à la mi-mai, afin d'être en mesure de recevoir les festivaliers à la mi-juillet.

Concernant les aides, en plus du maintien des subventions ponctuelles et des contrats-programmes des festivals, qui représentent un montant d'environ 2,5 millions d'euros, les opérateurs ont déjà pu prétendre à une majoration de 20 % de leur subvention, si celle-ci est structurée.

Par ailleurs, le secteur était subsidié de manière très hétérogène. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de mettre en place un mécanisme complémentaire, à savoir la cellule «Festivals». Celle-ci permettra d'allouer une indemnisation prenant en compte les réalités de terrain de chaque opérateur et non le montant de sa subvention publique. Ce mécanisme est financé à hauteur de 1,5 million d'euros.

Il est à noter que les festivals non reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également éligibles au mécanisme de soutien exceptionnel aux opérateurs non subventionnés, pour lesquels un second appel sera lancé dans le courant de l'année 2021.

En ce qui concerne un fonds de garantie, je vous l'ai déjà expliqué à maintes reprises, le fonds flamand auquel vous faites référence est bien plus transversal qu'un soutien aux seuls festivals. Il concerne tous les grands événements: salons, foires, congrès et événements sportifs. D'où la nécessité, pour concrétiser une telle mesure, de mobiliser des compétences ministérielles économiques.

Mon cabinet ainsi que la FFMWB ont proposé aux cabinets des ministres chargés des matières économiques d'échanger sur ces questions. Actuellement, nous n'avons pas encore reçu de retour à ce sujet.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, je monte à la tribune, pour reprendre vos propos. Croyez bien que c'est simplement pour répercuter le message des organisateurs, celui du terrain. Ce n'est pas pour dresser un réquisitoire

en mon nom. C'est simplement pour attirer votre attention sur la détresse du secteur. Je prends bonne note des quelques mesures que vous avez annoncées. Toutefois, vous avez aussi dit que l'organisation de festivals était illusoire cet été. Il subsiste un espoir chimérique, une illusion, qui s'évaporerait malheureusement, sur l'organisation de festivals regroupant des milliers de personnes en été. Les organisateurs demandent que cela soit dit clairement au lieu de leur laisser entendre que ce sera difficile. Que les gouvernements assument à nouveau clairement leurs responsabilités! J'en ai appelé au principe de responsabilité, ce matin, je le répète à nouveau ici. Il faut une décision claire, ce qui permettra aux organisateurs, au-delà des aides que vous octroyez, de ne pas devoir payer de lourdes indemnités aux groupes musicaux qui seraient déjà sollicités pour la tenue de ces festivals. Cette décision aurait le mérite de la clarté.

Quant au fonds de garantie, pourquoi ne pas avoir un fonds plus transversal qui ne se limiterait pas au secteur des festivals? Ce serait évidemment souhaitable. Pourquoi ce qui est possible en Flandre ne l'est-il pas du côté francophone? Pourquoi la concertation avec les ministres de l'Économie est-elle si laborieuse? Comment comprendre cette absence de réaction, ce silence venant de partenaires issus d'une même majorité? On déplore une fois de plus ce cloisonnement des compétences qui, finalement, met le secteur des festivals et tous les autres en difficulté. C'est un système incompréhensible. Il faut le surmonter avec davantage de concertations. Je voudrais vraiment que tous les ministres concernés, à un titre ou à un autre, puisqu'ils appartiennent tous à la même majorité, fassent cet effort, pour qu'une aide réelle, globale et cohérente soit enfin organisée, notamment à la faveur de ce fonds de garantie largement souhaitable.

**13.5 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi – soutien au secteur culturel non subventionné»**

**M. Maxime Hardy (PS).** – Depuis plus d'un an, nous échangeons et débattons régulièrement au sujet du nécessaire soutien à la culture, dont presque tous les secteurs sont contraints à l'arrêt depuis mars 2020. Plus que jamais, c'est à nouveau la culture non subventionnée qui est mise à mal. Nous savons tous que l'enveloppe de 3 millions d'euros que vous avez dégagée pour venir en aide au secteur ne sera pas suffisante pour en assurer la survie.

Lors de la commission du 20 avril dernier, vous répondiez à mon collègue Charles Gardier que sur les 392 dossiers reçus, seuls 191 ont obtenu une évaluation positive et recevront donc un

financement, pour un total de 1 830 000 euros. Vous attendiez l'approbation du gouvernement à la suite de sa réunion du 29 avril afin de procéder à la liquidation de ces premières aides.

Madame la Ministre, pouvez-vous aujourd'hui nous confirmer la date à laquelle ces premières aides seront versées aux opérateurs? En date du 25 avril, vous annonciez au journaliste Pascal Vrebos sur le plateau de RTL-TVI et dans la presse que le solde de l'enveloppe des 3 millions d'euros ferait l'objet d'un deuxième appel. Pouvez-vous nous dire quand cet appel sera lancé? Compte tenu de l'interdiction persistante de reprise du secteur, comptez-vous augmenter l'enveloppe budgétaire? Comment allez-vous prendre en compte les écueils relevés lors du premier appel? Plus spécifiquement, comment allez-vous assurer une communication envers tous les opérateurs se situant «hors radars» et qui n'ont pas été informés du premier appel?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les services du gouvernement ont maintenant clôturé leur analyse. L'arrêté de subvention est soumis à l'avis de l'Inspection des finances (IF). Il sera ensuite proposé à l'approbation du gouvernement, le 12 mai prochain. Parallèlement, l'administration prépare le travail de liquidation sur la base des attestations bancaires fournies par les opérateurs. Ceux-ci seront informés de la suite réservée à leur demande dès la mi-mai et les versements seront effectués dans le courant du mois de juin.

Concernant le deuxième appel, une concertation avec le secteur, représenté par la Fédération de la culture indépendante (FCI), s'est tenue le 27 avril. L'objectif de cette rencontre était de discuter des difficultés rencontrées par certains opérateurs lors du dépôt des dossiers dans le cadre du premier appel. Les points d'attention suivants ont été mis en avant. Premièrement, le nécessaire besoin d'assistance et de pédagogie vis-à-vis des petits opérateurs qui ne disposent pas toujours des ressources administratives pour fournir les pièces justificatives demandées. Deuxièmement, la possibilité d'obtenir un forfait complémentaire pour les opérateurs ayant obtenu une première aide, mais pour lesquels l'impact de la crise et la prolongation des mesures de fermeture du secteur des arts de la scène sont considérables. Troisièmement, une communication claire vers les opérateurs qui ont répondu hors délais ou dont le dossier était incomplet, afin qu'ils puissent régulariser leur situation lors du second appel. Enfin, l'instauration d'un forfait plus modeste pour les opérateurs exerçant un rôle culturel irréfutable mais ne disposant pas d'un équivalent temps plein complet.

Ces éléments seront pris en considération lors de la relance de l'appel. La date précise de son lancement doit être décidée en concertation

avec l'Administration générale de la culture (AGC). Celle-ci travaille à flux tendu depuis le début de la crise sanitaire.

**M. Maxime Hardy (PS)**. – Je me réjouis qu'un travail soit mené en parallèle pour la liquidation des dossiers, qui se fera d'ici la fin juin au maximum. Il faut effectivement retenir les leçons du passé et aider les opérateurs culturels à accomplir ces tâches administratives complexes en faisant preuve de pédagogie. Le forfait supplémentaire envisagé pour aider les opérateurs les plus touchés par les fermetures persistantes est une bonne chose. Par ailleurs, je trouve positif que ceux qui n'ont pas pu présenter un dossier régulier pour les raisons que nous avons évoquées puissent réintroduire une demande.

**13.6 Question de M. François Desquesnes à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'accueil extrascolaire»**

**M. François Desquesnes (cdH)**. – Les services de l'accueil temps libre (ATL) s'étonnent de ne pas avoir été associés aux débats sur les rythmes scolaires. Des engagements antérieurs avaient pourtant été pris en ce sens et des contacts épisodiques avaient été entretenus en 2020, mais un calme plat leur a succédé. Le secteur a totalement été ignoré et, maintenant que le travail a avancé, certains découvrent qu'ils ont été laissés de côté ou s'interrogent sur le motif pour lequel on a agi de la sorte. Les acteurs de l'ATL sont en symbiose avec l'école et il arrive, de temps à autre, que les écoles ne le perçoivent pas. Le risque encouru est que le monde de l'enseignement, singulièrement au niveau de la décision politique, reproduise ce schéma alors que l'ATL ne se résume pas seulement à une garderie. C'est également un temps d'éducation pour lequel on a d'ailleurs relevé les exigences professionnelles des opérateurs s'impliquant dans ce travail.

Une véritable logique de respect du secteur doit être d'application. Or, à ce jour, les services ATL ne sont pas consultés. Nous déplorons la même attitude au sein de commissions, comme la commission d'avis "centre de vacances" ou la commission "école de devoirs (EDD)" qui, contrairement à l'ATL, ont été associées aux débats. Comment comprendre cette absence de ponts entre l'enseignement et l'ATL, alors qu'il est prouvé, notamment par la crise sanitaire, que ces ponts manquent, sont inexistants ou doivent être reconstruits? S'il n'y a pas un signal du haut vers le terrain en rappelant toute l'importance de travailler main dans la main et si le niveau décisionnel ne montre pas l'exemple, c'est une vraie difficulté.

Le port du masque est obligatoire pour tous les enseignants durant le temps scolaire, mais il ne l'est pas pour les animateurs durant l'accueil extrascolaire! Comment comprendre cette différence de traitement? Non seulement il existe peu de débats et l'ignorance prévaut parfois, mais, en plus, on fixe des règles différentes, y compris au niveau sanitaire. La concertation, la consultation et le respect du secteur sont des éléments indispensables dans le cadre de l'enjeu que constitue la réforme des temps scolaires. Madame la Ministre, que comptez-vous entreprendre pour que l'accueil extrascolaire soit pleinement pris en compte en tant qu'acteur dans la réforme des rythmes scolaires?

Mettre l'accent sur ce point relève en effet de votre responsabilité. Vous devez passer ce message auprès de vos collègues du gouvernement. Plus généralement, vis-à-vis de l'ATL, trop souvent relégué au rôle de garderie ou étiqueté «roue de secours», que mettrez-vous en œuvre et quand discuterez-vous avec la ministre de l'Éducation Caroline Désir pour que l'accueil extrascolaire soit reconnu à sa juste valeur dans l'ensemble du processus éducatif et comme co-acteur éducatif, partenaire de l'école et des parents?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, permettez-moi dans un premier temps de recontextualiser l'ensemble des éléments énoncés. Dans le cadre des changements initiés au sein du Pacte pour un enseignement d'excellence, deux réformes concernant les rythmes scolaires sont en cours. La première, qui avance à grands pas, concerne les rythmes annuels. La seconde, qui est encore en phase exploratoire, est celle des rythmes journaliers. Ces deux réformes, portées par la ministre Désir, constituent le socle structurel des avancées sur le bien-être à l'école et les conditions d'apprentissage. Je n'approfondirai pas davantage la réforme des rythmes journaliers, puisqu'elle n'est encore que dans sa phase exploratoire. Je vous assure cependant que le secteur de l'ATL, et plus précisément de l'accueil extrascolaire, sera bien partie prenante des réflexions.

La réforme des rythmes annuels est bien plus avancée. Selon les orientations actuellement retenues, les périodes de vacances seront uniquement décalées. Dès lors, l'offre d'accueil devrait rester identique, voire augmenter. Certains opérateurs d'accueil renonçaient, en effet, principalement pour des raisons logistiques, à l'organisation de stages ou de camps lors des congés d'automne ou de détente, qui ne durent qu'une semaine.

Je rappelle que L'ATL regroupe l'extrascolaire, les centres de vacances et les écoles de devoirs (EDD). Je me permets de rectifier vos informations en vous confirmant que l'ATL a bien été consulté sur la question des rythmes annuels. De nombreux échanges ont eu

lieu dans le cadre de l'étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudoin (FRB), coordonnée par le cabinet de la ministre Désir, et lorsque nous avons reçu, le 8 mars dernier, la note d'orientation relative à la révision des rythmes scolaires annuels rédigée par le cabinet de la ministre de l'Éducation. Vu l'importante incidence de cette révision sur le secteur de l'ATL au sens large et le délai de réaction très court, nous avons sollicité les organes d'avis reconnus décrétement, à savoir les commissions des EDD et les centres de vacances. J'ai également sollicité le conseil d'avis de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), au sein duquel siègent des fédérations représentatives des opérateurs d'accueil extrascolaire.

La commission d'agrément ATL et le conseil d'administration de l'ONE m'ont également remis un avis. Les recommandations, préoccupations, inquiétudes, questionnements et points d'attention des secteurs ont été communiqués à la ministre de l'Éducation dès la fin du mois de mars, avant les discussions au sein du gouvernement. En parallèle, la note d'orientation portant sur la réforme de l'ATL a été élaborée, présentée et adoptée par le gouvernement. Cette note, cosignée par les ministres Désir et Glatigny, insiste sur la nécessité d'une approche transversale et intégrée de l'ATL, basée sur une alliance éducative forte. Son troisième axe vise, entre autres, à favoriser les synergies et décloisonner les différents secteurs. Cela concerne tant la mutualisation des espaces et des moyens que l'harmonisation des décrets et une approche intégrée de l'extrascolaire, en articulation avec les réformes des rythmes annuels et journaliers et dans une perspective de continuum pédagogique et d'alliance éducative pour l'enfant.

Toutes ces réformes augurent d'excellentes avancées. Ces discussions ont toutes pour fil conducteur et comme principale préoccupation l'enfant et le respect de ses droits, ses rythmes et ses besoins. Ce point est essentiel à mes yeux, ayant dans mes attributions la coordination de la politique du gouvernement relative à la réalisation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. François Desquesnes (cdH)**. – J'entends vos engagements, Madame la Ministre. J'entends aussi ce qui a été fait. Vous devez toutefois savoir que ce ressenti n'est pas le même sur le terrain. Les acteurs estiment avoir été laissés de côté pendant de nombreux mois durant lesquels la réforme a été en gestation. Vous me dites que la FRB a réalisé une étude, que l'ONE a été saisi et que, dans ce cadre-là, les représentants de l'ATL ont été consultés. Vous ne m'ôterez toutefois pas de l'idée que tout cela est tardif. C'est un rattrapage de dernière minute.

Pour les rythmes scolaires annuels, vous devez, dès à présent, imposer dans le débat un engagement ferme et complet du secteur. En ce qui concerne les rythmes journaliers, la symbiose entre les acteurs de l'ATL et ceux du monde sco-

laire est a fortiori absolument indispensable et nécessaire. J'espère que vous tiendrez cet engagement.

*(Mme Alice Bernard prend la présidence)*

**13.7 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan d'été pour les activités extrascolaires»**

**13.8 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Risque de pénurie d'animateurs et d'animatrices brevetés en vue d'encadrer les plaines de vacances»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Dans quelques semaines, les écoles seront fermées pour deux mois. Elles sont actuellement le lieu principal de rencontre et d'échange social des jeunes et des enfants. Ces derniers, surtout ceux qui ont connu une longue période d'enseignement en partie à distance, ont beaucoup souffert de ce mode de vie. De plus, ils ont été privés de toute activité de loisir, de culture et de sport.

Pendant les vacances d'été, beaucoup de familles ne pourront pas partir en vacances, vu les conséquences de la crise sur les finances des familles et l'incertitude actuelle des mesures sanitaires. De nombreux enfants et jeunes resteront donc deux mois en Belgique, sans trop savoir s'occuper si aucune activité ne leur est proposée. Ce sera donc le moment de renforcer l'offre de stages et d'activités socioculturelles et sportives que la société peut leur offrir.

De nombreux acteurs de l'accueil temps libre (ATL) organisent déjà des stages variés et créatifs, qui permettent aux jeunes et aux enfants de se dépenser, de s'exprimer, de se rencontrer. Un an et demi après le début de la crise, il me semble plus que nécessaire d'avoir accès à ces espaces de création, de sport et d'expression.

Actuellement, les mesures d'encadrement sont strictes et exigent davantage d'adultes pour encadrer un plus petit nombre de jeunes, ce qui est compréhensible par rapport aux normes sanitaires. Mais je crains que l'offre actuelle, déjà surchargée, ne soit pas en mesure de répondre à ces exigences sanitaires et d'encadrement. Si je comprends la prudence dans la confection de «bulles», je soutiens aussi la demande du secteur

d'obtenir un renforcement pour engager plus d'animateurs et répondre à la demande des enfants qui ont besoin de ces lieux de rencontre et d'expression.

Bien sûr, le coût ne doit pas être un frein pour les familles. Certaines associations organisant des stages reçoivent des subventions et proposent des activités à des prix bas. C'est cependant loin d'être le cas partout et il serait intéressant de rendre ces activités gratuites et accessibles à tous, après une période compliquée d'un an et demi. Des partenariats pourraient être envisagés avec les établissements scolaires, ce qui permettrait d'exploiter le lien de confiance déjà présent entre les familles et les écoles et d'utiliser les locaux pour éviter les frais de location. Pour le groupe PTB, la période des vacances d'été est une occasion à saisir pour généraliser les stages déjà organisés par le secteur associatif, mais aussi les rendre gratuits et accessibles à tous.

Madame la Ministre, les enfants pourront-ils se retrouver pour des activités créatives, sportives et culturelles gratuites et accessibles à tous pendant l'été? Quel budget pouvez-vous dégager à cet effet? Quel est l'état de la coordination entre vous-même et les autres ministres compétents pour cette matière? Comment nouerez-vous des partenariats entre les communes, par le biais de la coordination ATL, les associations et les écoles, notamment pour l'utilisation des locaux et la promotion des activités?

**Mme Valérie Delporte (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous interroge au sujet d'une problématique qui inquiète de nombreux acteurs actifs dans l'organisation de camps et plaines de vacances. Depuis le début de la crise sanitaire, les cycles de formation des animateurs qui doivent encadrer ces événements ont été fortement perturbés. En raison des restrictions de rassemblement et de l'interdiction de formation résidentielle notamment, beaucoup d'animateurs n'ont pas eu la possibilité de parachever leur formation qui exige un pan pratique en plus du pan théorique. Les organisateurs de plaines et camps de vacances craignent donc de devoir faire face à une pénurie d'animateurs brevetés, des personnes déjà difficiles à trouver en temps normal.

Au vu du contexte, l'annulation de ces événements indispensables au bien-être des enfants, mais également des jeunes qui les encadrent, n'est pas une option. À l'approche de l'été, il est indispensable de garantir la tenue des camps et plaines de vacances tout en garantissant, évidemment, les normes d'encadrements prescrites.

L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation dans le cadre de la crise sanitaire du

COVID-19 assouplit certaines normes et apporte ainsi quelques réponses aux difficultés d'organiser les formations et brevets des animateurs en centres de vacances dans ce contexte de crise sanitaire. Malheureusement, ces assouplissements ne constituent pas une réponse suffisante pour permettre aux organisateurs de centres de vacances d'assurer l'encadrement des enfants avec un nombre d'animateurs brevetés suffisants.

Madame la Ministre, quelles mesures sont envisagées en vue de pallier le risque de pénurie d'animateurs brevetés encadrant les plaines et camps de vacances cet été? Avez-vous eu des contacts avec le secteur en vue de dégager des pistes de solutions? Un assouplissement exceptionnel des règles d'encadrement, tout en maintenant les prescrits minimaux, est-il à l'étude?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il m'importe particulièrement que les enfants aient accès à des activités de loisir, culturelles et sportives. Le bénéfice de ces activités sur le bien-être et la santé mentale des enfants n'est plus à démontrer. Afin de permettre aux opérateurs de proposer leurs activités à tous les enfants, avec une attention particulière pour le public fragilisé, le maintien des subventions pour les opérateurs agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est assuré sur la base de l'année 2019. Ces opérateurs doivent cependant en faire la demande par le biais d'un formulaire de demande d'indemnisation. Ce formulaire leur permet également d'obtenir une subvention compensatoire pour la perte de la participation financière des parents. La condition pour recevoir ces aides est de fournir les pièces justificatives en fonction du montant perçu.

Comme l'indique la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a pour ambition de développer une offre de stages accessibles financièrement à tous durant les vacances scolaires. Ce sera l'un des chantiers mis sur pied par la commission transversale, dont la première réunion aura lieu à la fin du mois de mai. Grâce à la bonne collaboration entre mon cabinet et celui de la ministre Glatigny, nous avons prôné l'instauration, pour les stages, de bulles ne comprenant pas les encadrants. Cela permet aux opérateurs d'accueillir davantage de participants, ainsi que des participants à besoins spécifiques. Nous travaillons à l'élaboration d'un protocole généralisé pour assurer une cohérence dans l'organisation des activités en dehors du temps scolaire.

Le coordinateur ATL favorise les partenariats entre la commune, l'enseignement et les associations afin qu'une offre d'activités la plus cohérente et diversifiée possible soit proposée. Ensuite, il diffuse cette offre auprès des usagers. Les partenaires se retrouvent au sein de la commission communale de l'accueil (CCA), où ils peuvent réfléchir à des pistes d'amélioration de la qualité

de l'accueil, comme le partage des locaux, par exemple.

Concernant la pénurie d'animateurs, je suis bien consciente de la problématique, tout comme l'ONE. Selon les informations récoltées auprès du secteur, la pénurie d'animateurs et de coordinateurs serait minime actuellement. De plus, cette année, il est exceptionnellement permis de considérer comme étant qualifié un coordinateur faisant son deuxième stage, mais n'ayant pas pu suivre tous les modules théoriques de la deuxième année de formation. L'ONE autorise également, sur demande préalable, et de manière exceptionnelle, qu'un coordinateur qualifié puisse coordonner deux sites de centres de vacances éloignés de moins d'un kilomètre et demi.

Les conséquences de la crise sur la formation et la disponibilité d'encadrants brevetés pourraient se faire ressentir jusqu'en 2023. Afin de faciliter le recrutement d'encadrants, qualifiés ou non, l'ONE mettra prochainement en ligne, sur le site internet des centres de vacances, un document qui reprendra les offres de postes d'animateur et de coordinateur recherchés par les opérateurs. Les demandes se feront préalablement par le biais d'un formulaire ad hoc. Un lien vers cette page sera régulièrement mis à jour, et prochainement médiatisé.

**Mme Elisa Groppi (PTB)**. – Madame la Ministre, j'entends que vous êtes consciente du besoin, pour les enfants, de se retrouver durant des moments informels pendant les vacances. Le droit à la participation est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Il signifie que l'enfant a droit à des activités de rencontre et d'expression et à des supports de communication et d'expression pour pouvoir participer et être acteur de sa vie, pour être à l'écoute de ses besoins et voir ses besoins comblés.

J'attire l'attention sur ces besoins de base de l'enfant, car, durant les mois de juillet et d'août, plusieurs enfants et jeunes des quartiers seront privés des liens sociaux de l'école, loin de leurs pairs et des enfants de leur âge, et sans activités sportives, créatives et culturelles. L'objet de mon propos est de demander un renforcement de l'offre de stages, pour que soient organisées, dans les quartiers, des activités accessibles aux enfants des familles pour lesquelles un montant de 30 ou 60 euros représente une somme importante.

Vous annoncez que les normes d'encadrement seront assouplies, mais ce n'est pas suffisant. Selon la norme habituelle, un adulte peut encadrer douze enfants. Or, la norme actuelle, fixée par le protocole sanitaire, est d'un adulte pour dix enfants. La différence est, certes, minime, mais elle aura des effets sur la composition des groupes. Sans renforcement du nombre d'encadrants, l'offre baissera. Sera-t-il possible d'engager du personnel supplémentaire pour que les normes de sécurité puissent être respectées?

Rien n'est moins sûr, et les professionnels du secteur n'y croient pas. Les protocoles sanitaires auront malheureusement pour conséquence de limiter les inscriptions, et non d'augmenter l'offre d'activités.

**Mme Valérie Delporte (Ecolo).** – C'est un long combat que de vouloir rendre les stages, les camps de vacances et l'accueil temps libre (ATL) accessibles à tous les publics, dans une optique de respecter les droits et d'améliorer le bien-être des enfants. Ce chantier prendra probablement plusieurs années. Madame la Ministre, je salue le maintien des subventions sur la base de l'année 2019, avec l'octroi d'une subvention compensatoire. Je vous remercie aussi pour l'attention que vous portez aux besoins des publics fragilisés, ainsi que pour l'assouplissement des mesures d'encadrement relatives à l'organisation des stages. Les effets de la crise se feront sentir jusqu'en 2023. J'espère que des solutions seront trouvées à mesure que surviendront les problèmes.

**13.9 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Guichet des Arts»**

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de l'existence d'un lieu unique où les travailleurs du secteur de la culture pourraient obtenir des réponses aux innombrables questions qu'ils se posent, mais aussi obtenir de l'aide pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Ces difficultés existaient déjà avant le début de la crise sanitaire et sont d'autant plus grandes aujourd'hui.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoyait de «relancer le guichet des arts pour renseigner et accompagner tout artiste ou porteur de projets dans son bassin de vie (conseils juridiques, promotion, soutien administratif, partenariats potentiels, matériel) [...] ». Madame la Ministre, le retour de ce guichet pourrait certainement soulager votre administration. Actuellement, en raison de la complexité administrative et d'une mauvaise communication, certaines personnes ayant droit à des aides proposées dans le cadre de la crise ne les obtiennent pas.

Où en est le projet de relance du Guichet des Arts? Quels moyens financiers et humains avez-vous prévus pour son fonctionnement? Pourquoi la première expérience menée au cours de la précédente législature s'est-elle soldée par un échec? Avez-vous consulté les responsables de cette première expérience? Qu'allez-vous faire différemment? À quoi ressemblera concrètement ce Guichet des Arts et dans quel délai sera-t-il accessible?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le projet de Guichet des Arts se situe à la croisée des déclarations politiques des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française (COCOF) et de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC). La conférence interministérielle (CIM) Culture a été saisie du dossier et a relancé le groupe de travail qui s'était déjà réuni durant l'ancienne législature afin de concrétiser le projet de Guichet des Arts. Le cabinet du ministre-président Rudi Vervoort en assure la coordination.

Concernant la proposition de mon cabinet, la CIM Culture a défini le mandat du groupe de travail comme suit: réaliser un état des lieux de l'existant; identifier les besoins et le groupe cible en consultation avec les parties prenantes; proposer une évaluation comparée (*benchmarking*) des solutions possibles.

Actuellement, le groupe de travail s'est adossé à l'appui administratif de ses membres pour établir un premier état des lieux de l'existant. Un groupe interadministrations vient par ailleurs d'être constitué. Parallèlement, les cabinets finalisent une procédure de passation de marché conjointe dont la mission est double. D'une part, le prestataire doit accompagner le groupe interadministrations. Le but est de faciliter la mise en commun des informations sur les besoins et l'existant et d'identifier les carences ou besoins non couverts par une offre organisée ou subventionnée par les pouvoirs publics et accessible à tout le monde. D'autre part, le prestataire doit fournir des pistes de réflexion relatives à la concrétisation d'un service public – ainsi que son volet dématérialisé – répondant aux besoins identifiés et en tenant compte de l'offre existante et inexistante.

L'analyse doit porter sur l'ensemble du territoire de la Belgique pour les compétences qui relèvent du gouvernement fédéral, des Communautés française, flamande et germanophone; des Commissions communautaires française, flamande et commune, des Régions flamande, wallonne et bruxelloise ainsi que des provinces et communes. Ce travail de coopération entre les ministres chargés de la Culture, des artistes et du monde artistique en général a pour but de fédérer et de mutualiser un maximum de choses, et ce, dans un souci de cohérence, d'économie d'échelle et de centralisation de l'information en faveur des artistes.

Enfin, je ne faisais pas partie du gouvernement au moment de la mise en place du Guichet des Arts. L'Administration générale de la culture (AGC) n'ayant pas été impliquée à l'époque, elle ne dispose pas d'éléments historiques. Pour expliquer les raisons de sa vie très courte, il faudrait interroger les parties prenantes de l'époque, notamment ma prédécesseure, Mme Fadila Laanan.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, votre réponse prouve qu’il y a encore beaucoup de travail à accomplir. Nous avons discuté avec des partenaires qui ont pris part au projet et ont rencontré des problèmes lors de son élaboration. Il serait sage de prendre leur expérience en considération et de faire en sorte d’améliorer la situation à l’avenir. Il serait plus qu’opportun de rendre fonctionnel ce Guichet des Arts. En effet, durant la crise sanitaire, certains travailleurs du secteur, opérateurs et autres compagnies ont peiné à trouver des réponses à leurs questions, les multiples canaux de communication existants n’étant pas toujours efficaces. Nous espérons que le projet aboutira le plus vite possible. Nous vous réinterrogerons à ce sujet.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le site [www.culture.be](http://www.culture.be) reprend un cadastre de toutes les aides Covid-19 qui viennent tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que des autres niveaux de pouvoir. Il est régulièrement mis à jour. C’est important de le rappeler à tout le monde: en cette période particulière de la Covid-19, ce site internet répertorie toutes les aides destinées aux opérateurs du secteur culturel.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, vous nous parlez souvent de ce site. Cependant, les témoignages qui nous parviennent nous confirment que, malgré son existence, une présence humaine et des conseils personnalisés sont à privilégier. Nous savons à quel point les situations rencontrées par les uns et les autres peuvent être compliquées et extrêmement différentes. Malheureusement, ce site ne peut pas ré-

pondre à toutes les questions, ce qui renforce encore l’intérêt de ce Guichet des Arts.

## 14 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Olivier Maroy, intitulée «Gouvernance et financement du cinéma belge francophone», et de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Rapport du Conseil consultatif pour l’égalité entre les femmes et les hommes (CCEFH) montrant que la crise de la Covid-19 creuse les inégalités hommes-femmes», sont reportées.

Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Olivier Maroy, intitulée «Résultats de l’étude du marché publicitaire belge francophone», de Mme Isabelle Emmery, intitulées «Rencontres théâtre jeune public», «Maison Poème» et «Contrat-filière du livre», et de M. Charles Gardier, intitulée «Influence du Plan de relance pour l’Europe sur les infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 16h20.*